

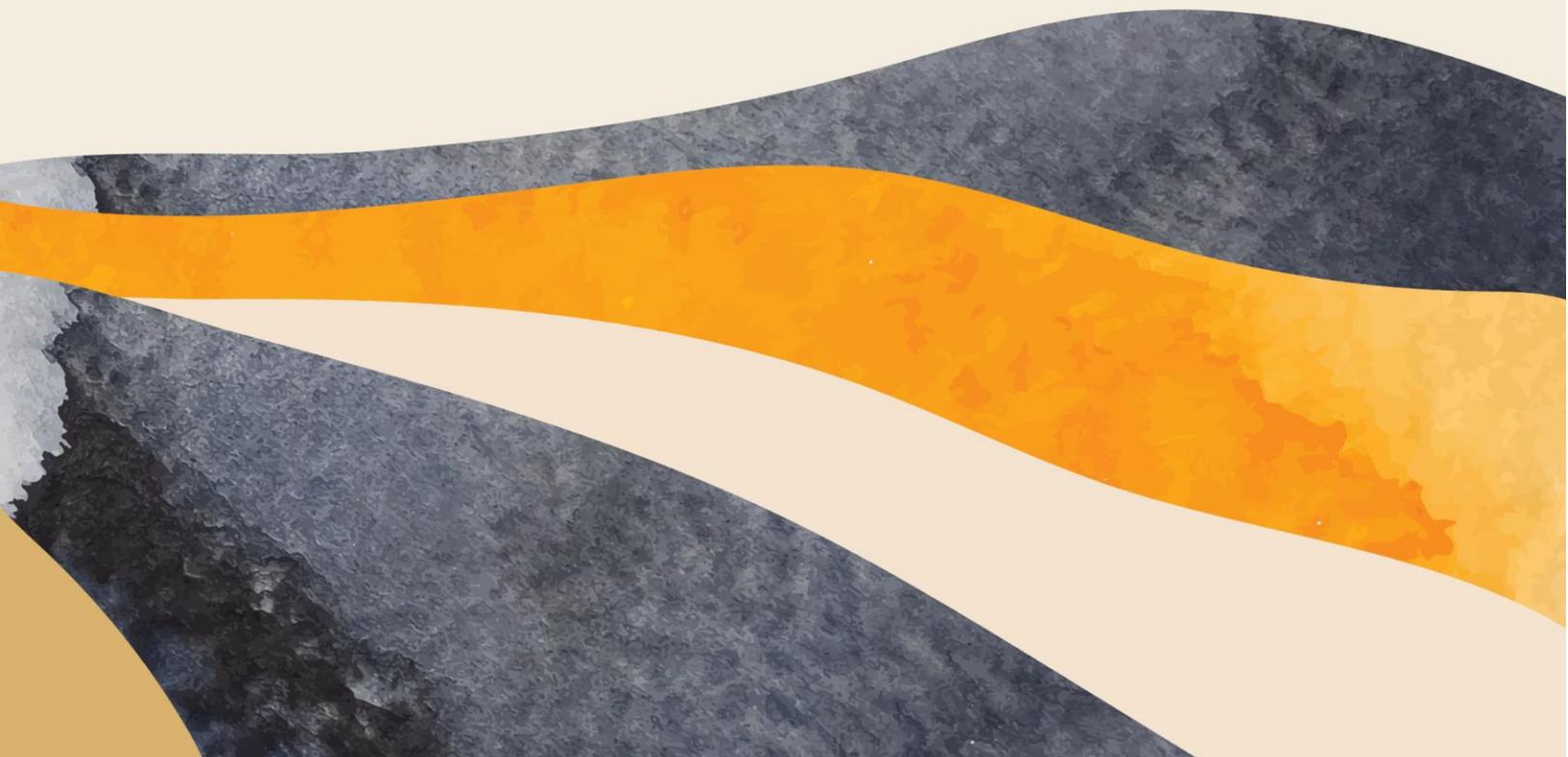


Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Plan ministériel 2024-2025

L'honorable Gary Anandasangaree, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

L'honorable Dan Vandal, c.p., député
Ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement
économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence
canadienne de développement économique du Nord



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@canada.ca
www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord
1-800-567-9604

Catalogue : R1-106F-PDF
ISSN : 2561-6145

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024. Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: 2024–25 Departmental Plan

Plan ministériel de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour 2024-2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les 3 prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)
- [Lettres de mandats des ministres](#)

[\[Lisez le plan ministériel complet\]](#)

[\[Imprimez cette page\]](#)

Principales priorités

- Reconnaître et réparer les torts du passé
- Affirmer et respecter les droits autochtones et appuyer l'autodétermination
- Diriger le travail du gouvernement du Canada dans le Nord et l'Arctique

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, RCAANC prévoit les réductions de dépenses suivantes :

- **2024-2025** : 15 745 357 \$
- **2025-2026** : 23 230 234 \$
- **2026-2027 et par la suite** : 33 672 245 \$

RCAANC atteindra ces réductions en procédant comme suit :

- Services internes et efficacité opérationnelle
- Optimiser les déplacements en s'alignant avec les priorités partagées des partenaires
- Rationaliser les services professionnels en vue de résoudre les réclamations et les accords
- Réduire les subventions et les contributions suite à des discussions avec les partenaires, en ciblant les domaines qui minimiseront les impacts sur les communautés et/ou dans les domaines où le financement n'a pas été pleinement utilisé

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Relations Couronne-Autochtones

Résultats ministériels

- Les injustices passées sont reconnues et résolues
- Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance
- Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel
- Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Dépenses prévues : 9 655 111 553 \$

Ressources humaines prévues : 961

Pour appuyer les résultats sous Relations Couronne-Autochtones, RCAANC prendra les mesures suivantes :

- accélérer la résolution des revendications particulières, ainsi que la résolution des litiges et la négociation des ententes de règlements;
- appuyer le traitement des demandes d'ajouts aux réserves en temps opportun et faire progresser le remaniement de la Politique sur les ajouts aux réserves;
- faire progresser et mettre en œuvre les appels à l'action de la Comité de vérité et réconciliation qui relèvent de la compétence de RCAANC, et appuyer la coordination des appels à l'action dans l'ensemble du gouvernement fédéral;
- continuer de collaborer avec les partenaires des Premières Nations afin d'élaborer une solution moderne d'enregistrement des terres;
- appuyer l'élaboration du registre de gouvernance des terres des Premières Nations;
- améliorer le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*;
- s'assurer que le régime continue de répondre aux besoins des gouvernements des Premières Nations, en collaboration avec les 4 institutions financières des Premières Nations;
- offrir un financement pour appuyer les groupes autochtones qui participent aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits et l'autodétermination ainsi que pour la planification à long terme et les cycles d'investissement;

- collaborer avec les partenaires autochtones par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents;
- collaborer avec les organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones et appuyer les initiatives du Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées;
- appuyer le ministère de la Justice dans la mise en œuvre du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- appuyer les membres des familles et des survivants des femmes, des filles, des personnes aux deux esprits et de divers genres autochtones disparus et assassinés dans leur parcours de guérison;
- augmenter le nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui favorisent l'autodétermination et font progresser la réconciliation, ainsi qu'appuyer leur gestion et leur mise en œuvre;
- continuer d'élaborer les engagements énoncés dans la Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada, y compris tenir un forum intergouvernemental des dirigeants;
- mettre en œuvre les exigences de la Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes;
- travailler avec des partenaires autochtones pour répondre aux besoins pressants en matière de logement et améliorer la qualité des logements au sein des collectivités signataires de traités modernes, autonomes, inuites et métisses;
- collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes afin de mettre en œuvre leurs ententes sectorielles en matière d'éducation, et continuer de faire progresser le travail collaboratif afin de déterminer les écarts dans d'autres domaines essentiels, notamment l'infrastructure, les terres et les ressources, ainsi que les programmes de langues autochtones;
- poursuivre le travail avec les peuples autochtones afin de réduire les iniquités socioéconomiques entre les populations autochtones et non autochtones.

De plus amples renseignements sur Relations Couronne-Autochtones peuvent être trouvés dans le [plan ministériel](#) complet.

Affaires du Nord

Résultats ministériels

- Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale
- Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes
- Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

Dépenses prévues : 1 096 144 956 \$

Ressources humaines prévues : 406

Pour appuyer les résultats sous Affaires du Nord, RCAANC prendra les mesures suivantes :

- poursuivre les discussions avec ses partenaires afin de définir des approches de gouvernance régionale additionnelles pour le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada (CSAN);
- évaluer et faire progresser des solutions pour répondre aux besoins impérieux en matière de logement dans le Nord canadien;
- faire progresser le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut;
- continuer d'investir dans l'éducation postsecondaire dans le Nord;
- appuyer la sécurité alimentaire dans les collectivités isolées et du Nord;
- faire progresser l'élaboration du programme de leadership climatique autochtone;
- aider les collectivités nordiques et autochtones à éliminer l'utilisation du diesel et à le remplacer par de l'énergie propre, renouvelable et fiable;
- appuyer les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets de surveillance du climat;
- continuer de mobiliser les résidents du Nord et les scientifiques afin qu'ils mènent des recherches et une surveillance relativement aux contaminants transportés sur une longue distance dans le Nord;
- continuer de gérer son portefeuille de 165 sites contaminés dans le Nord;
- favoriser l'économie liée aux ressources dans le Nord et l'Arctique tout en protégeant l'environnement à l'aide d'études d'impact, de planification de l'utilisation des terres et d'initiatives de conservation;
- faire progresser les processus réglementaires du Nord dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques;
- collaborer avec des partenaires pour mener recherches maritimes, des études sur les récoltes et une surveillance environnementale.

De plus amples renseignements sur Affaires du Nord peuvent être trouvés dans le [plan ministériel](#) complet.

Plan ministériel de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour 2024-2025

Sur cette page

- [De la part des ministres](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Relations Couronne-Autochtones](#)
 - [Affaires du Nord](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

De la part des ministres



Le ministre des Affaires du Nord et moi sommes fiers de présenter conjointement le Plan ministériel 2024-2025 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).

RCAANC reste déterminé à faire progresser les priorités communes en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis, en renforçant les relations de nation à nation, entre les Inuit et la Couronne, et entre les gouvernements.

Le gouvernement du Canada continue d'accorder la plus grande importance à faire progresser la réconciliation. En 2024-2025, le Ministère continuera d'accélérer le règlement des revendications particulières en appliquant des processus simplifiés et une approche cadre aux revendications portant sur les avantages agricoles, améliorant ainsi la crédibilité et l'efficacité du processus des revendications particulières. En outre, RCAANC soutiendra une approche pangouvernementale visant à mettre pleinement en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, dont le but est de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer les progrès liés à la réconciliation.

Travailler en collaboration est essentiel pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Le Canada s'est lancé dans un voyage de réconciliation entre les peuples

autochtones et non autochtones. Honorer la relation issue des traités et négocier de nouveaux accords fondés sur le respect, le partenariat et la reconnaissance des droits est essentiel pour parvenir à la réconciliation avec les peuples autochtones. Le Canada progresse actuellement dans les négociations dans le cadre du processus de traité de la Colombie-Britannique avec plusieurs Premières Nations de la C.-B. et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Parallèlement aux accords d'autonomie gouvernementale et à d'autres arrangements négociés, les traités peuvent promouvoir le bien-être social et communautaire, la croissance économique régionale et la mise en œuvre des droits et titres. De nombreux progrès ont été réalisés et le Canada continuera de travailler avec les partenaires autochtones et provinciaux.

Nous avons également répondu aux appels des partenaires autochtones des traités modernes pour soutenir pleinement la mise en œuvre de ces accords et avons travaillé avec eux pour élaborer conjointement la Politique canadienne de collaboration pour la mise en œuvre des traités modernes, qui a été approuvée par le premier ministre en mai 2023. Il est essentiel que le Canada tienne les promesses qu'il a fait dans les traités modernes. Cette politique soutient la mise en œuvre complète, efficace et opportune de tous les traités modernes au Canada en favorisant un changement de culture gouvernementale tant au niveau individuel que systémique pour concrétiser les promesses des traités modernes. Les traités modernes sont plus qu'une promesse, ils s'agissent d'engagements constitutionnels fondamentaux pour réparer les torts historiques, rétablir la confiance et maintenir de bonnes relations de gouvernement à gouvernement et Inuit-Couronne avec les partenaires autochtones des traités modernes.

RCAANC continuera de soutenir l'autodétermination des Autochtones au cours de l'année à venir. De nouvelles modifications à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* ont reçu la sanction royale en juin 2023. Ces modifications soutiennent les processus dirigés par les Premières Nations pour établir de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion financière, qui favorisent le développement socio-économique et font progresser la réconciliation économique conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Par l'intermédiaire des mécanismes bilatéraux permanents établis avec les organisations autochtones nationales en 2017, RCAANC collabore avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis sur leurs priorités afin d'élaborer conjointement des politiques et des processus qui nous aident à travailler ensemble pour obtenir des résultats pour les gens. Le Ministère s'efforcera également de faire progresser les priorités communes et de mettre en œuvre des ententes de relations pangouvernementales avec les trois organisations nationales de femmes autochtones.

RCAANC continuera également de soutenir les familles et les survivants de la crise nationale continue des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées, et de travailler en partenariat pour trouver des solutions. Informés par certaines conversations difficiles et importantes lors de la deuxième table ronde annuelle autochtone-fédérale-provinciale-territoriale en février 2024, nous nous engageons à travailler en partenariat avec les dirigeants autochtones, les partenaires et d'autres gouvernements pour faire progresser les travaux sur l'Appel à la justice 1.7 et sur l'Appel à la Justice 1.10 afin de créer un mécanisme indépendant pour assurer la surveillance de la mise en œuvre des Appels à la Justice. En juin 2024, le troisième rapport

d'étape annuel sur la voie fédérale sera publié. Il soulignera les progrès réalisés par le gouvernement du Canada dans le cadre du *Plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones*. En 2024, de plus, la représentante spéciale du ministre nommée fournira des conseils et des recommandations à mon intention concernant l'appel à la justice 1.7 afin de créer un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne à la suite d'échanges avec les survivantes, les familles et les organisations.

Tout le monde devrait avoir un chez-soi, et pourtant, les problèmes de logement continuent de toucher les Canadiens de toutes les régions du pays. En 2024-2025, RCAANC continuera de soutenir la construction de logements sûrs et abordables pour les Inuit, les Métis, les Premières Nations signataires de traités modernes et les Premières Nations autonomes, grâce à des investissements directs dans le logement, fondés sur les distinctions, incluant le financement fourni dans le cadre de la Stratégie pour le logement pour les Autochtones en milieu urbain, rural et nordique.

Au cours des dernières années, nous avons fait de nombreux progrès vers le renouvellement de nos relations. Il y a beaucoup de travail à faire. En travaillant étroitement avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuit et des Métis, j'ai la conviction que nous pourrons accomplir un travail remarquable au cours de l'année à venir. Je me réjouis des progrès qui seront réalisés pour renforcer et mettre en avant les priorités et la vision des communautés autochtones.



L'honorable Gary Anandasangaree, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones



Le ministre des Relations Couronne-Autochtones et moi avons le plaisir de présenter le Plan ministériel 2024-2025 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)

RCAANC continuera à mettre en œuvre des solutions pour répondre aux besoins et aux priorités du Nord et de l'Arctique. Les discussions en cours entre RCAANC et les partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux guident les priorités communes du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (CSAN) du Canada, qui aide à orienter la politique fédérale pour la région jusqu'en 2030 et au-delà. Une priorité commune a franchi une étape importante au début de l'année 2024 avec la signature de l'Entente définitive sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut. L'entente viendra appuyer le transfert des

responsabilités au gouvernement du Nunavut, prévu en avril 2027.

Tout le monde mérite d'avoir accès à une alimentation saine et abordable, quel que soit l'endroit où il vit, et la sécurité alimentaire demeure l'une des principales priorités du Ministère. En appui à l'objectif

du CSAN de lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Nord, Nutrition Nord Canada misera sur l'élargissement de l'admissibilité survenu au cours de la dernière année, et intégrera d'autres détaillants locaux, banques alimentaires et producteurs locaux de denrées alimentaires dans le cadre du programme de subventions. Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord ciblera davantage les efforts visant la réduction et l'élimination des contaminants dans les aliments traditionnellement récoltés.

Les communautés du Nord et de l'Arctique subissent certaines des conséquences les plus graves des changements climatiques. Le programme de leadership climatique autochtone travaille avec des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour définir l'approche à long terme en matière de partenariat sur le climat, dirigé et mis en œuvre par les peuples autochtones. En outre, RCAANC soutient des solutions climatiques mises en œuvre par les communautés, telles que des mesures d'adaptation, des projets de surveillance et la transition vers des sources d'énergie propres et renouvelables. Le Ministère préservera l'intégrité du régime de cogestion du Nord afin de garantir que les points de vue du Nord soient véritablement pris en compte dans les processus décisionnels en matière d'environnement et de ressources naturelles.

Le Ministère continuera également de gérer 165 sites contaminés dans le Nord, qui présentent un risque pour l'environnement, la santé et la sécurité au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. En 2024-2025, les travaux comprendront la poursuite de l'assainissement de la mine Giant dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que le début des travaux d'assainissement des mines United Keno Hill au Yukon. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec des partenaires du Nord et autochtones.

Je suis convaincu qu'en travaillant ensemble pour relever les défis uniques du Nord, nous pouvons bâtir un avenir durable et prospère pour les résidents du Nord et l'ensemble de la population canadienne.



L'honorable Dan Vandal, c.p., député

Ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

- [Relations Couronne-Autochtones](#)
- [Affaires du Nord](#)
- [Services internes](#)

Relations Couronne-Autochtones

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024-2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à faire progresser la réconciliation et l'autodétermination en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, l'affirmation et la mise en œuvre des droits autochtones.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus particulièrement, aux indicateurs « L'autodétermination des Autochtones » et « Discrimination et traitement injuste », par l'entremise de l'ensemble des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle Relations Couronne-Autochtones, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les injustices passées sont reconnues et résolues »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de revendications particulières résolues par le Ministère	36	26	56	35	31 mars 2025
Nombre d'ajouts aux réserves terminés	Sans objet ^a	36	40	70	31 mars 2025
Pourcentage d'anciens pensionnats pour lesquels des travaux d'enquête ont été menés ^b	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	86 %	31 mars 2025
Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre ^c	80 %	80 %	85 %	100 %	31 mars 2026

^a Les données pour cet indicateur ne sont disponibles que depuis 2021-2022.

^b Cet indicateur se rapporte aux travaux d'enquête sur les sites d'inhumation non marqués aux pensionnats inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de Terre-Neuve-et-Labrador.

^c Cet indicateur inclut les initiatives dont le gouvernement fédéral a la responsabilité exclusive ou partagée et qui sont mises en œuvre ou en voie de l'être.

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de Premières Nations ayant adopté une mesure de rechange à la Loi sur les Indiens	55 %	58,4 %	68 %	71,5 %	31 mars 2025
Pourcentage de Premières Nations qui exercent leur compétence sur la gestion financière	48,8 %	53,1 %	58 %	61,5 %	31 mars 2025
Pourcentage de Premières Nations qui exercent leur compétence sur la gestion des terres	Sans objet ^a	17,4 %	17,9 %	19,3 %	31 mars 2025
Pourcentage de groupes autochtones qui ont amélioré leur capacité de gouvernance	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	5 %	31 mars 2025

^a Les données pour cet indicateur ne sont disponibles que depuis 2021-2022.

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation ^a	10	10	13	12	31 mars 2025
Pourcentage d'Autochtones ayant conclu des ententes de type préliminaire élaborées conjointement	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	90 %	31 mars 2025
Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	39	53	60	93	31 mars 2025
Pourcentage d'Autochtones avec qui des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	40 %	31 mars 2025

^a Les résultats pour cet indicateur ne sont pas cumulatifs.

Tableau 4 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	66 ^a	66 ^a	66 ^a	À déterminer ^b	31 mars 2029
Pourcentage de groupes autochtones ayant conclu des ententes qui démontrent une augmentation de l'Indice de bien-être des communautés	67 % ^c	67 % ^c	67 % ^c	À déterminer ^b	31 mars 2029
Pourcentage d'écoles des Premières Nations ayant une entente sectorielle en éducation qui offrent un	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	80 %	31 mars 2025

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
curriculum adapté à la culture					
Nombre de membres de la famille de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées et de survivantes ayant reçu des mesures de soutien d'un fournisseur adapté à la culture pour leur cheminement de guérison	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	À déterminer ^d	À déterminer ^d

^a Ce résultat provient du Recensement de la population de 2016. Il représente la moyenne des nombres suivants : Nations autonomes distinctes : 71, Premières Nations signataires de traités modernes : 67, et collectivités inuites signataires de traités modernes : 61.

^b Une cible sera établie une fois que les résultats du Recensement de 2021 sont publiés en 2024.

^c Ce résultat provient du Recensement de la population de 2016.

^d La cible est en cours d'élaboration et sera établie une fois que les données seront disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Le renouvellement de la relation de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones est essentiel pour faire avancer la réconciliation. RCAANC poursuit son travail avec les partenaires autochtones afin de corriger les torts du passé et de bâtir un meilleur avenir grâce à l'autodétermination.

En 2024-2025, les Relations Couronne-Autochtones axeront leurs efforts sur 4 résultats ministériels qui aideront les partenaires autochtones à créer, à déterminer et à améliorer progressivement leurs propres conditions de réussite et de bien-être.

Résultat ministériel : Les injustices passées sont reconnues et résolues

Les politiques et pratiques assimilationnistes ont mené au déni des droits autochtones par le passé. Pour résoudre les griefs, le Canada s'engage à poursuivre le dialogue, les partenariats et la négociation, qui constituent des moyens positifs de faire progresser la réconciliation. Il s'agit d'un processus continu qui exige l'affirmation des droits, la reconnaissance des torts du passé et des injustices, une compréhension de l'histoire coloniale du Canada et une collaboration avec les peuples autochtones pour élaborer conjointement des solutions.

Les [revendications particulières](#) portent sur les torts causés aux Premières Nations par le passé. Le gouvernement du Canada travaille avec les Premières Nations en vue de résoudre les revendications particulières en suspens à l'aide de règlements négociés. Au cours de la prochaine année, RCAANC continuera d'accélérer la résolution des revendications particulières afin d'appuyer la réconciliation entre les Premières Nations et le Canada. Le Ministère a pour objectif de résoudre au moins 35

revendications particulières en 2024-2025 à l'aide de processus rationalisés et d'une approche cadre pour les revendications relatives aux avantages agricoles. Les travaux se poursuivront également avec les partenaires des Premières Nations en vue de remanier le processus de revendications particulières et de mettre sur pied conjointement un centre de résolution des revendications particulières conformément à nos engagements dans le Plan d'action du Canada concernant la Déclaration des Nations Unies. Cette initiative vise à améliorer la crédibilité et l'efficacité du processus de revendications particulières, contribuant ainsi aux efforts du Canada d'accélérer la réconciliation.

RCAANC travaille en partenariat avec le ministère de la Justice pour gérer la résolution des litiges, notamment en négociant des ententes de règlements hors cour ou en appuyant les litiges au sein du système judiciaire, conformément à la [Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#), en tenant compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et en aidant à établir la jurisprudence autochtone du Canada. En vertu de la Directive et des [10 principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#), RCAANC priorise la résolution des litiges à l'aide de la négociation et des ententes de règlement afin de favoriser la réconciliation. Afin d'appuyer la résolution efficace des litiges découlant des injustices du passé, RCAANC mobilisera tous les ministères fédéraux concernés afin d'adopter une approche pangouvernementale qui abordera les anciennes mesures prises par le gouvernement fédéral ayant mené à ces revendications.

Le Canada s'est également engagé à résoudre les litiges concernant les revendications pour des expériences vécues par les enfants autochtones à l'extérieur des tribunaux dans la mesure du possible. Les ententes de règlement visent à assurer l'équilibre entre les indemnités individuelles et les investissements à long terme en vue d'appuyer la guérison, le mieux-être, l'éducation, la langue, la culture et la commémoration. Le Canada continuera de travailler en collaboration avec les demandeurs et leurs conseillers juridiques et, le cas échéant, avec les dirigeants autochtones, les provinces, les territoires et autres afin de résoudre les revendications de cette nature.

Un ajout à une réserve est une parcelle de terrain que l'on ajoute aux terres de réserve d'une Première Nation ou qui permet de créer une nouvelle réserve en milieu rural ou urbain. En 2024-2025, RCAANC continuera de travailler en collaboration avec ses partenaires autochtones afin de déterminer des options pour remanier la Politique sur les ajouts aux réserves et d'appuyer le traitement rapide des demandes d'ajouts aux réserves. Les options de politique remaniée seront déterminées par l'entremise d'un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations. L'objectif est d'avoir une politique qui appuie de façon efficace le développement communautaire et économique, l'identité et la prospérité des Premières Nations en ajoutant rapidement des terres à leurs réserves. Le Ministère prévoit élaborer conjointement ces options avec des partenaires des Premières Nations d'ici mars 2025. De plus, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, le Ministère s'efforcera d'approuver 70 ajouts aux réserves et soumissions de création de réserves en 2024-2025.

Le gouvernement du Canada travaille également à la mise en œuvre complète des 94 [appels à l'action](#) de la Commission de vérité et réconciliation pour faire progresser la réconciliation. Tous les 94 appels à l'action visent à réduire l'iniquité et les écarts socioéconomiques entre les Autochtones et les Canadiens non autochtones.

En 2024-2025, RCAANC continuera de mettre en œuvre les [appels à l'action 72 à 76](#) concernant les enfants disparus et les renseignements sur l'inhumation. Plus précisément, le Ministère continuera de collaborer avec le [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#) afin de mettre à jour et de maintenir le registre national des décès des élèves de pensionnats (appel à l'action 72) et afin d'établir et de tenir à jour un registre des cimetières des pensionnats (appel à l'action 73). Ce travail continu permettra d'accroître les renseignements disponibles pour les familles et les survivants sur les décès d'élèves et les lieux d'inhumation, d'accélérer les progrès réalisés pour combler les lacunes dans les données recueillies à ce jour et d'améliorer l'accès à l'information sur les membres de la famille disparus ou décédés.

De plus, pour faire progresser les appels à l'action 74 à 76, RCAANC financera des initiatives dirigées par les collectivités centrées sur les survivants en vue de repérer, de documenter, de commémorer et d'honorer les sites d'inhumation non documentés associés aux 140 pensionnats de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de Terre-Neuve-et-Labrador (Anderson). Le Ministère accordera notamment un financement stable et prévisible sur une période de 4 ans au Centre national pour la vérité et la réconciliation afin qu'il puisse exercer son mandat avec succès. Il prendra également les mesures suivantes :

- appuyer les initiatives qui honorent le souhait des familles d'identifier et de rapatrier les dépouilles de leurs enfants par l'entremise du Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats;
- diriger un processus pangouvernemental pour élaborer une approche fédérale et en établir la portée; celle-ci visera à déterminer et à gérer la divulgation de documents sur les pensionnats, autres que ceux déjà partagés, au Centre national pour la vérité et la réconciliation;
- poursuivre la mise en œuvre du comité consultatif formé de représentants du gouvernement fédéral, de survivants, de collectivités autochtones et d'experts qui offriront des conseils sur le partage de documents.

En juin 2024, le bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens devrait déposer un rapport final. RCAANC, de même que d'autres ministères et organismes fédéraux, collaboreront avec le ministère de la Justice pour répondre aux recommandations de l'interlocutrice spéciale.

En outre, RCAANC continuera de traiter l'[appel à l'action 46](#) en collaboration avec les parties de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Plus précisément, nous élaborerons et signerons un pacte de réconciliation qui énonce les principes de collaboration visant à faire progresser la réconciliation au sein de la société canadienne. Les principes ont fait l'objet d'un accord commun, et les parties explorent les mesures possibles et concrètes de mise en œuvre.

Finalement, le [projet de loi C-29](#) a été introduit en 2022 afin de répondre à l'[appel à l'action 53](#). Il vise à appuyer la mise sur pied d'un conseil national de réconciliation. Ce conseil indépendant, dirigé par les Autochtones, sera primordial pour surveiller les progrès de la mise en œuvre des appels à l'action, ainsi que pour rendre des comptes. En 2024-2025, RCAANC continuera de déterminer les étapes et les activités nécessaires pour créer ce conseil.

Résultat ministériel : Les peuples autochtones font progresser leurs structures institutionnelles et leur gouvernance

La mise sur pied d'institutions et d'une gouvernance dirigées par les Autochtones est une étape essentielle vers l'autodétermination des Autochtones. Il s'agit d'un principe fondamental de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. RCAANC travaille à mettre en place des mécanismes efficaces pour appuyer l'abandon des systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance ainsi que l'apport d'un soutien aux peuples autochtones pour faire progresser leurs institutions de gouvernance.

RCAANC continuera d'appuyer Justice Canada, qui est responsable de la [mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Le [Plan d'action](#) du Canada (2023-2028), élaboré en consultation et en collaboration avec des partenaires autochtones afin de faire progresser les objectifs de la Déclaration, orientera le travail avec les peuples autochtones en vue d'atteindre des objectifs communs. RCAANC participe de façon significative à environ 43 % des mesures du Plan d'action, dont un certain nombre de mesures globales qui s'appliquent à l'ensemble de la Couronne. Ensemble, ces mesures renforcent les engagements du Canada relatifs au renouvellement des relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuit et la Couronne fondées sur la reconnaissance des droits, le respect et le partenariat, et elles constituent le fondement d'un changement transformateur. Des travaux sont actuellement en cours dans l'ensemble de RCAANC, en consultation et en collaboration avec les nations autochtones, dans le but d'élaborer des plans pour la mise en œuvre des mesures relevant du mandat du Ministère. Les mesures clés dirigées par RCAANC visent principalement à appuyer l'autodétermination, l'autonomie gouvernementale, la reconnaissance des traités, la participation à la prise de décisions et le renforcement des institutions autochtones, de même que d'autres domaines liés aux droits. Bon nombre des mesures individuelles sont énoncées dans le présent plan ministériel. Les faits saillants comprennent :

- la clarification de l'approche du Canada en matière de reconnaissance de droits (mesure 23 des priorités partagées);
- l'élaboration conjointe de la législation, des politiques, des programmes, des règlements et des services qui font progresser davantage le droit des peuples autochtones à l'autodétermination — ce travail est guidé par les priorités et les stratégies déterminées et élaborées par les peuples autochtones, y compris le travail avec les partenaires autochtones pour établir des principes d'élaboration conjointe avec chacun des groupes fondés sur les distinctions (mesure 67 des priorités partagées; mesure 9 des priorités inuites; mesure 10 des priorités métisses);
- les divers efforts cernés pour appuyer le respect des obligations liées aux traités modernes (mesure 5.1 des priorités des partenaires des traités modernes).

En 2024-2025, RCAANC élaborera davantage les outils qui aideront le Ministère à appliquer plus uniformément les principes de la Déclaration, dont les directives stratégiques et la documentation éducative.

Par ailleurs, l'[Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations](#) permet aux collectivités participantes de retirer leurs terres des dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à la gestion des terres ainsi que de mettre en œuvre la gouvernance et les lois des Premières Nations portant sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement. Le budget de 2023 proposait un investissement de 35,3 millions de dollars sur 3 ans à compter de 2023-2024 afin d'appuyer l'élaboration d'un système national d'enregistrement des terres dirigé par les Premières Nations. Ce système sera géré et administré par un nouvel organisme à but non lucratif des Premières Nations et sera offert aux Premières Nations ayant un code foncier opérationnel conforme à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations. En 2024-2025, RCAANC continuera de collaborer avec ses partenaires des Premières Nations afin d'élaborer une solution moderne pour l'enregistrement des terres. De plus, en collaboration avec le Conseil consultatif des terres, il proposera des règlements autorisant la divulgation de renseignements personnels afin d'appuyer l'élaboration du Registre de gouvernance des terres des Premières Nations. RCAANC continuera également d'élaborer conjointement les prochaines modifications devant être apportées à la législation, aux règlements et à l'Accord-cadre afin de faire progresser cette initiative.

La [Loi sur la gestion financière des premières nations](#) fournit aux Premières Nations un cadre législatif et institutionnel pour affirmer et exercer leur compétence dans les domaines de la gestion financière, de la fiscalité, de l'accès aux marchés financiers et, plus récemment, de la prestation des services de gestion des infrastructures. En 2024-2025, RCAANC continuera d'apporter des améliorations au régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et de collaborer étroitement avec les 4 institutions financières des Premières Nations (le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations, l'Administration financière des Premières Nations et l'Institut des infrastructures des Premières Nations) sur des initiatives clés. Le Ministère s'assurera également que le régime continue de répondre aux besoins des gouvernements autochtones. Cela consiste entre autres à continuer d'explorer les modifications pouvant être apportées à la *Loi*, le renforcement des institutions et les modifications réglementaires afin de fournir aux Premières Nations les outils nécessaires pour exploiter leurs systèmes d'évaluation foncière, recueillir les recettes locales et appliquer leurs lois locales sur le revenu. Le travail concernant les règlements se poursuivra aussi en vue d'élargir l'accès des Premières Nations autonomes et des organismes à but non lucratifs autochtones à l'Administration financière des Premières Nations, tout comme l'exploration d'options et d'occasions en matière d'assurances, d'investissements, de gestion des biens, de financement et de développement économique pour les Premières Nations. De plus, RCAANC continuera d'appuyer la mise en œuvre de l'Institut des infrastructures des Premières Nations.

RCAANC accordera également un financement dans le cadre du volet de financement pour l'amélioration du renforcement des capacités afin d'appuyer les groupes autochtones qui participent aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits et de l'autodétermination. Cela permettra à environ 15 groupes autochtones d'entreprendre des activités préparatives relatives aux droits et à l'autodétermination avant la mise en œuvre des ententes. Le financement ciblera les groupes qui sont en négociation ou en discussion afin de les aider à atteindre leurs objectifs en fonction des plans de travail de discussion et de négociation élaborés conjointement.

Finalement, RCAANC s'efforcera de réduire les processus liés à la nomination des membres aux conseils d'administration, en fonction de l'information obtenue lors des mobilisations des partenaires des traités modernes. La simplification de la nomination des membres aux conseils d'administration améliorera la capacité des partenaires autochtones des traités modernes à continuer de participer de façon significative à la gestion conjointe des terres, des ressources, des eaux et des espèces sauvages au sein de leurs territoires.

Résultat ministériel : Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le gouvernement du Canada s'engage à renouveler les relations avec les peuples autochtones en se fondant sur l'affirmation et la mise en œuvre de leur droit inhérent à l'autodétermination, y compris le droit à l'autonomie gouvernementale. Les peuples autochtones pourront ainsi déterminer leur développement politique, économique, social et culturel.

Les [mécanismes bilatéraux permanents](#) sont établis avec les dirigeants des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de cerner les priorités communes, d'élaborer conjointement des politiques et de surveiller les progrès. RCAANC continuera de collaborer avec les représentants de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et des 4 régions de l'Inuit Nunangat ainsi que du Ralliement national des Métis et de ses organisations membres par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents.

Le mécanisme bilatéral permanent avec l'APN devrait reprendre en 2024, suivant l'élection de la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations qui a eu lieu en décembre 2023 à l'assemblée extraordinaire des Chefs. Conformément au protocole d'entente, des réunions auront lieu régulièrement afin d'appuyer les priorités communes.

Le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne continuera de se réunir 3 fois par année afin de faire progresser les 14 priorités conjointes et leurs plans de travail connexes. Plus précisément, en 2024-2025, les efforts seront axés sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du Comité approuvé par le premier ministre, les ministres et les dirigeants inuits en mai 2023. Les travaux se poursuivront également pour mettre en œuvre la Politique sur l'Inuit Nunangat dans l'ensemble des organisations fédérales et pour appuyer les priorités en matière de logement et d'itinérance.

En ce qui concerne le mécanisme bilatéral permanent entre les Métis et la Couronne, une réunion entre les ministres et les dirigeants métis a eu lieu le 31 janvier 2024. En 2024-2025, RCAANC poursuivra ses travaux avec le Ralliement national des Métis et ses organisations membres sur l'approbation et la mise en œuvre des principes d'élaboration conjointe. Les autres priorités dans le cadre du mécanisme bilatéral permanent comprennent la santé, le développement économique, la gestion des urgences ainsi que l'éducation primaire et secondaire.

Le gouvernement du Canada continuera également de collaborer avec les 3 organismes nationaux de femmes autochtones (Pauktuutit Inuit Women of Canada, Les Femmes Michif Otipemisiwak et l'Association des femmes autochtones du Canada) pour mettre en œuvre les ententes de relations

pangouvernementales et faire progresser les priorités communes. De plus, le Ministère collaborera avec chacun des organismes et d'autres ministères fédéraux afin d'établir un bilan pangouvernemental, qui permettra d'évaluer l'efficacité et les répercussions des ententes de relations, y compris divulguer les réussites et cerner les obstacles.

L'[Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones](#) (CPA) (non disponible en français) vise à bâtir une relation renouvelée, à améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones, et à réduire les écarts entre les Autochtones et les Canadiens non autochtones grâce à la coordination de 5 groupes de travail sur les priorités stratégiques et à la participation de plusieurs autres ministères. RCAANC agit à titre de secrétariat et de responsable des relations avec le CPA, et il offre du soutien et des conseils aux ministères participants. Le CPA et les ministères fédéraux membres des groupes de travail sur les priorités, soit les femmes et les filles disparues et assassinées, les programmes familiaux, les langues, le logement et la justice, continueront de se réunir régulièrement pour faire progresser les mesures convenues dans leur plan de travail pour 2024-2025.

Suivant la publication du [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) en 2021 afin de mettre fin au racisme systémique et à la violence, ainsi que la publication de la contribution du gouvernement fédéral à ce plan d'action, la [Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#), le troisième *Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale* sera publié en juin 2024. De plus, les projets pluriannuels continueront d'être financés en 2024-2025 dans le cadre du [Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones](#), qui vise à améliorer les méthodologies de données liées aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées. Le Ministère continuera de collaborer avec des organismes de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones à l'échelle locale, régionale et communautaire afin de défendre les intérêts et les priorités des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, par l'entremise du Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones et à l'aide d'un financement stable et à long terme des capacités pour les projets.

Les [traités modernes](#), les [ententes sur l'autonomie gouvernementale](#) et les autres ententes constructives constituent le fondement des changements transformateurs qui nous aident à abandonner les systèmes coloniaux d'administration et de gouvernance. En décembre 2022, le Canada a adopté de nouveaux outils financiers ayant un meilleur transfert de capital, donnant lieu ainsi à des types d'ententes plus flexibles et contribuant à la conclusion des négociations sur l'article 35. RCAANC poursuivra les discussions à plus de 180 tables de négociation actives avec plus de 468 Premières Nations, 22 collectivités inuites et 8 organisations métisses, ce qui représente une population totale d'environ 1 million. Grâce à ces tables de discussion, RCAANC augmentera le nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui favorisent l'autodétermination et font progresser la réconciliation.

L'objet de la [Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada](#), publiée en 2023, est de faire connaître et comprendre davantage l'importance de mettre en œuvre les traités modernes, et plus précisément à favoriser un changement systémique de la culture institutionnelle au sein de la fonction publique fédérale; cette culture se reflète dans le comportement, la prise de décisions et les

mesures prises à tous les niveaux du gouvernement fédéral. La Politique contribuera à faire en sorte que le Canada respecte ses obligations en vertu des traités modernes et la souveraineté autochtone en intégrant pleinement les véritables relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuit et la Couronne avec les partenaires autochtones signataires de traités modernes. De plus, les principes clés de la Politique aideront les représentants fédéraux à respecter l'esprit et l'intention des traités modernes et fourniront aux administrateurs généraux des directives claires quant à leurs responsabilités liées à la surveillance de la mise en œuvre des traités modernes. En 2024-2025, CIRNAC continuera d'élaborer conjointement les engagements visant à faire progresser le travail énoncé dans la Politique. Ce travail aidera le Canada à respecter ses obligations relatives aux traités modernes et au Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et il complètera la Politique sur l'Inuit Nunangat.

RCAANC poursuivra également son travail sur le Processus collaboratif d'élaboration de politiques financières, une initiative pangouvernementale à laquelle participent le Canada et 26 gouvernements autochtones autonomes et qui vise à élaborer conjointement des méthodes et des approches de calcul des besoins des dépenses, conformément à la [Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale](#). En 2024-2025, le travail portera sur l'approbation d'approches élaborées conjointement dans le cadre du [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Canada mobilisera également les gouvernements autochtones autonomes afin de cerner les prochaines priorités concernant le travail collaboratif. Un autre fait saillant en 2024-2025 sera de faire progresser le travail d'élaboration conjointe dans les 3 domaines suivants : le soutien des immobilisations; la culture, la langue et le patrimoine; la gestion des terres, des ressources et des traités. De plus, le Canada et les gouvernements autochtones et autonomes poursuivront leurs efforts collectifs pour établir une relation financière qui est conforme aux engagements pris dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les traités modernes et qui contribue à réduire les écarts. Cela favorisera la transparence et le traitement équitable des gouvernements autochtones autonomes.

La [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#) appuie l'approche fondée sur les droits relative à la négociation de traités, d'ententes et d'autres arrangements constructifs entre le Canada, la Colombie-Britannique et les Nations autochtones participantes en Colombie-Britannique. En 2024-2025, RCAANC continuera de faire progresser la mise en œuvre de la Politique en partenariat avec les autres dirigeants du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique (le Sommet des Premières Nations et la province de la Colombie-Britannique). Les parties feront progresser le travail visant à appuyer l'élaboration des annexes indiqués à l'[Annexe A](#) en se basant en partie sur les résultats du premier examen de la Politique, et elles cerneront d'autres occasions d'appuyer la mise en œuvre de la Politique à l'avenir. Là où il y a de l'intérêt, le Canada est prêt à discuter avec des partenaires de négociation ailleurs au pays à l'aide des approches énoncées dans la Politique.

RCAANC continuera également d'appuyer l'approche pangouvernementale en matière de consultation et d'accommodement à l'aide de directives améliorées et d'une coordination interministérielle afin de s'assurer que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles et ses engagements en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la loi correspondante. Le

budget de 2023 a accordé un financement à RCAANC afin qu'il mobilise les groupes autochtones et qu'il renouvelle les lignes directrices à l'intention des représentants fédéraux au sujet du respect de l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones. Les mobilisations débuteront au début de 2024. De plus, RCAANC continuera de fournir des conseils et une expertise en matière de consultation et d'accommodement des Autochtones pendant les évaluations des grands projets et l'élaboration des politiques sur l'évaluation afin de s'assurer que les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones sont pris en considération lorsque la Couronne envisage de mener des activités ou de prendre des décisions qui pourraient avoir des répercussions sur ces droits.

Au nom du Canada, RCAANC s'engage à bâtir des relations avec les peuples autochtones en élaborant conjointement des [protocoles de consultation](#) avec les groupes autochtones. Ils créeront ainsi un processus à suivre pendant les consultations sur les répercussions négatives éventuelles sur les droits ancestraux ou issus de traités. À l'heure actuelle, le financement appuie la mise en oeuvre de 10 protocoles de consultation et l'élaboration conjointe de 9 protocoles de consultation (représentant 92 collectivités autochtones et 27 régions métisses), de même que l'exploitation de 5 centres de ressources (représentant 62 collectivités autochtones et 18 régions métisses).

Finalement, le Ministère apportera des améliorations continues au [Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités \(SIDAIT\)](#) et mettra à jour son contenu afin d'appuyer la consultation du système par les titulaires de droits ancestraux ou issus de traités établis ou potentiels. Conformément à l'engagement pris dans le cadre du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, des efforts seront déployés afin d'élaborer conjointement le contenu du système et d'explorer la cogestion du SIDAIT avec des partenaires autochtones.

Résultat ministériel : Les peuples autochtones renforcent leurs conditions socioéconomiques et leur bien-être

Le gouvernement du Canada s'engage à aider les peuples autochtones à atteindre l'autodétermination, qui mènera à une amélioration de leurs conditions socioéconomiques et de leur bien-être.

RCAANC continuera d'appuyer la gestion et la mise en oeuvre des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale en ayant des discussions significatives avec les organismes et gouvernements autochtones, les partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux. Les organismes et gouvernements autochtones seront mobilisés par divers moyens, notamment des négociations sur le renouvellement, des réunions de comités de mises en oeuvre, des processus d'élaboration conjointe continus sur les politiques, des groupes de travail sur des sujets précis, des tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et sur l'autodétermination, ainsi que d'autres forums appropriés selon les demandes des partenaires. Cette stratégie de mobilisation permettra d'avoir une représentation significative, de clarifier les rôles et responsabilités et de favoriser le renforcement des relations afin de réparer les injustices du passé de façon collaborative. La mise en oeuvre entière et équitable de ces ententes représente un engagement solennel envers le processus continu de réconciliation avec les partenaires autochtones signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, et elle est essentielle au renforcement et au maintien des relations de nation à nation, entre les Inuit et la Couronne et de gouvernement à gouvernement.

De plus, le Ministère offrira des ententes de financement aux gouvernements autochtones afin d'appuyer la planification à long terme et les cycles d'investissements. Ces ententes de financement sont conçues pour incorporer de nombreuses initiatives de financement fédérales et pour réduire les fardeaux administratifs associés à l'établissement de rapports. La flexibilité et la stabilité offertes par cette approche permettront aux gouvernements autochtones de se concentrer sur les changements durables qui prennent plus de temps à mettre en œuvre, tels que les plans de développement économique pouvant contribuer à créer de nouvelles occasions d'emploi au sein des collectivités autochtones, et elles amélioreront l'accès à une éducation adaptée sur le plan culturel pour les peuples autochtones. Ces ententes de financement stables, prévisibles et à plus long terme avec le Canada aideront les gouvernements à combler les écarts socioéconomiques tout en faisant progresser leur autodétermination.

RCAANC appuiera l'organisation d'un deuxième [forum intergouvernemental des dirigeants](#), tel qu'il a été établi dans la Politique collaborative de mise en œuvre des traités modernes du Canada, avec les dirigeants signataires de traités modernes et des gouvernements autochtones autonomes afin de faire progresser les priorités communes de mise en œuvre, de discuter des préoccupations et de célébrer les succès.

Parallèlement, RCAANC collabore avec des partenaires signataires de traités modernes et d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer conjointement une version à jour de la Directive actuelle du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes. Cette nouvelle Directive de Cabinet fournira un nouveau cadre opérationnel pour la mise en œuvre des objectifs relatifs aux traités modernes, le respect des obligations juridiques de façon globale et libérale, ainsi que le renforcement des relations découlant des traités selon les pratiques établies. De plus, le Ministère continuera d'offrir davantage de formation aux fonctionnaires fédéraux afin de les sensibiliser davantage aux relations découlant des traités modernes, aux objectifs et aux obligations dans l'ensemble du gouvernement. RCAANC a élaboré une stratégie d'apprentissage qui aide les employés à acquérir les compétences requises, à l'aide d'une approche flexible, pour élaborer conjointement des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives avec des partenaires autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres représentants fédéraux. En fin de compte, la stratégie augmentera la capacité de RCAANC à renforcer les relations avec les peuples autochtones dans l'ensemble du pays. Le Ministère élaborera également des partenariats de formation et des occasions de sensibilisation avec les organismes autochtones et autres. Enfin, dans le cadre de la nouvelle Directive de Cabinet, le Comité de surveillance des sous-ministres sur la mise en œuvre des traités modernes poursuivra ses efforts pangouvernementaux visant à surveiller la mise en œuvre de la nouvelle Directive, et par le fait même, les rôles et responsabilités du Canada en matière de traités modernes.

En ce qui concerne l'éducation, le Canada a conclu plusieurs ententes sectorielles et autonomes qui accordent aux peuples autochtones le droit d'exercer leur pleine compétence en matière d'éducation. Ces ententes leur permettent d'établir et de contrôler leurs systèmes et leurs institutions d'éducation en offrant des services qui reflètent mieux les besoins des étudiants et une éducation adéquate sur le plan culturel. En 2024-2025, le Canada continuera de travailler avec les gouvernements autochtones autonomes afin de mettre en œuvre leurs ententes sectorielles en matière d'éducation dans le but

d'améliorer les résultats scolaires des étudiants au sein des collectivités participantes. Plus particulièrement, RCAANC mettra en œuvre 7 ententes sectorielles en matière d'éducation en Colombie-Britannique, notamment avec 3 nouvelles Premières Nations participantes. De plus, le Ministère demandera de nouvelles autorisations financières afin de conclure de nouvelles ententes en vertu de la [Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique](#).

En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les peuples autochtones ont droit « à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale ». En 2024-2025, RCAANC continuera de travailler avec les peuples autochtones afin de réduire les disparités socioéconomiques entre les populations autochtones et non autochtones ainsi qu'entre les hommes, les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones.

L'accès à un logement sécuritaire et abordable est également essentiel pour améliorer la santé et les liens sociaux des peuples autochtones, ainsi que pour assurer un avenir solide pour leurs collectivités. Le financement direct et fondé sur les distinctions pour le logement accordé aux Inuit, aux Métis et aux Premières Nations signataires de traités modernes ou autonomes annoncé dans les budgets de 2018 et de 2022 se poursuivra en 2024-2025. RCAANC contribuera à faire progresser les projets et investissements qui, selon les titulaires de droits autochtones, répondront le mieux aux besoins en matière de logement au sein de leurs collectivités.

Plus précisément, en 2024-2025, un financement fondé sur les distinctions en soutien aux logements inuits sera versé directement aux organisations inuites établies en vertu d'un traité par l'entremise d'ententes de subventions flexibles, dans le but d'appuyer la fourniture de logements autodéterminés dans les 4 régions de l'Inuit Nunangat. Par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne, le gouvernement du Canada, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations inuites établies en vertu d'un traité feront progresser les mesures énoncées dans la [Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat](#) afin de répondre aux besoins en matière de logement et d'évaluer les progrès en matière de fourniture de logements, ce qui mènera à l'élaboration de plans à long terme en matière de logement dans l'Inuit Nunangat.

RCAANC continuera également de fournir un soutien aux programmes de logement offerts par les membres dirigeants du Ralliement national des Métis, la Manitoba Métis Federation et le Métis Settlements General Council afin de répondre aux besoins en matière de logement des Métis et d'appuyer l'autodétermination.

Finalement, RCAANC s'engage à appuyer les membres des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées ainsi que les survivants afin qu'ils puissent trouver une forme de guérison significative. En 2024-2025, le Programme de soutien au bien-être des familles et des survivantes et des survivants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ disparues et assassinées lancera un appel de propositions, et les projets pluriannuels continueront d'être financés.

Principaux risques

Le Ministère exécute son mandat dans un environnement très complexe qui évolue rapidement et qui est caractérisé par de nombreuses interdépendances importantes. Puisque la mission de RCAANC est complexe et que divers points de vue sont en jeu, le Ministère est exposé à un important ensemble de risques qui sont associés à sa capacité d'établir une harmonisation avec sa vision, ses orientations stratégiques et ses approches. Bien qu'une harmonisation complète ne sera peut-être jamais possible, le Ministère doit arriver à un accord suffisant entre ses intervenants pour s'assurer que tous les acteurs travaillent dans une direction qui permettra de concrétiser une vision partagée d'une autodétermination accrue et accélérée et du développement du Nord. Cela inclut les interdépendances du Ministère avec Services aux Autochtones Canada, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux, des dirigeants autochtones et les provinces et territoires.

La capacité du Ministère à établir une harmonisation et à bâtir des relations de confiance et constructives provient en partie de sa capacité à se transformer en s'éloignant de l'approche coloniale bien enracinée et à maintenir de solides pratiques de gestion fondées sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique. Non seulement RCAANC doit gérer efficacement ses propres changements stratégiques et organisationnels et établir la capacité nécessaire à cet effet (tant culturelle que technique), mais il doit aussi prioriser l'amélioration de la capacité des nations, des collectivités et des partenaires autochtones. Fondamentalement, la capacité du Ministère et de ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à faire progresser la négociation et la mise en œuvre de nouvelles ententes différentes est essentielle à l'établissement de relations efficaces et durables de nation à nation.

Ces risques seront gérés par une panoplie d'efforts pangouvernementaux visant à coordonner les enjeux liés aux droits de l'article 35. Cela comprend diverses structures de gouvernance solides (p. ex. le Comité de surveillance des sous-ministres sur la mise en œuvre des traités modernes, le Comité des sous-ministres sur la réconciliation avec les Autochtones, les structures des comités directeurs fédéraux, etc.), les comités du Cabinet et les mécanismes d'établissement de relations, tels que les mécanismes bilatéraux permanents, qui visent à accroître la confiance, l'harmonisation et la coordination, ainsi que les collaborations spécifiques avec les provinces et territoires sur des questions clés (p. ex. le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord). Des structures de gouvernance et divers mécanismes de consultation ont été établis en lien avec le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* afin d'assurer une coordination efficace et d'établir une orientation. De plus, le Ministère continuera d'appuyer le travail du Conseil national de réconciliation afin d'assurer davantage l'harmonisation. Des réunions stratégiques hebdomadaires au sein du Ministère et avec d'autres ministères fédéraux ont lieu sur des sujets précis, dont les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le Ministère continuera de travailler étroitement avec le Bureau du Conseil privé et le ministère de la Justice sur des enjeux pangouvernementaux, y compris la mise en œuvre du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

À l'avenir, le Ministère mettra en œuvre des approches novatrices pour négocier et finaliser les ententes. Ces approches seront mieux harmonisées avec la Déclaration des Nations Unies et les principes d'autodétermination. Elles comprendront des lignes directrices sur les pratiques significatives d'élaboration conjointe des principes qui, dans la mesure du possible, auront été convenues dans le

cadre des mécanismes bilatéraux permanents, ainsi qu'une nouvelle approche fondée sur les principes relative à la ratification des ententes conclues avec les collectivités autochtones. Cette approche sera flexible et conforme à l'[article 18 de la Déclaration](#), et elle appuiera les processus de prise de décisions des collectivités autochtones.

Ces risques seront également atténués grâce à un examen interne des programmes de financement actuels afin de fournir un soutien durable et à long terme aux collectivités autochtones. L'apport d'un soutien continu aux institutions autochtones contribuera également aux efforts considérables de renforcement des capacités. De même, des mandats financiers précis seront élaborés pour les ententes sur la réconciliation (c.-à-d. les revendications globales, les ententes sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination, ainsi que les autres arrangements constructifs).

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 9 655 111 553 \$
- Ressources à temps plein prévues : 961

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Les ententes de relations pangouvernementales avec les organisations nationales de femmes autochtones contribuent à faire progresser l'objectif de développement durable « Égalité entre les sexes » (ODD 5) grâce à une approche horizontale, collaborative et coordonnée avec chaque organisation, qui vise à établir des priorités communes et à s'attaquer à ces priorités en assurant l'inclusion d'une perspective d'analyse comparative entre les sexes et intersectorielle dans les politiques, les programmes et les lois qui ont une incidence directe sur les expériences des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Le Programme de soutien pour les organisations de femmes et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones contribue également à la progression de l'ODD 5 en fournissant un financement de projet pluriannuel (36,3 millions de dollars sur cinq ans, et 8,6 millions de dollars par la suite). Ce financement comprend celui de l'analyse comparative entre les sexes Plus, qui vise à améliorer la capacité des organisations locales et régionales à s'impliquer au sein des communautés, à définir les besoins et les intérêts, et à mettre en évidence les priorités et les perspectives afin de guider les politiques, les programmes et la législation.

L'engagement de RCAANC à l'égard de la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves et son soutien en faveur de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations contribuent à la réalisation de l'ODD 8 et représentent un progrès notable dans la promotion de partenariats autochtones solides et de l'autosuffisance. La Politique sur les ajouts aux réserves, remaniée, permettra aux Premières Nations de récupérer leurs terres traditionnelles, ce qui améliorera l'efficacité du marché foncier, l'accès au crédit, la sécurité d'occupation et la compétitivité. L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations permet aux communautés autochtones d'exercer leur compétence et leur contrôle sur leurs ressources et d'en assurer la gestion, et de promouvoir ainsi le développement

économique local. Ces initiatives fournissent des outils pour l'administration foncière et la gouvernance, ce qui permet de créer un environnement qui stimule la croissance économique, tout en contribuant à l'objectif plus vaste « Travail décent et croissance économique ».

Le Canada contribue à la réalisation de l'ODD 10, « Réduction des inégalités », par la négociation de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs, qui concilient les droits des Autochtones et la souveraineté de la Couronne. L'intention est de contribuer à la création d'un environnement favorable permettant aux groupes autochtones d'exercer leur droit à l'autodétermination, y compris l'autodétermination économique, pour améliorer les conditions politiques, culturelles et socioéconomiques au sein de leurs communautés.

Les mécanismes bilatéraux permanents (MBP) contribuent également à la réalisation de l'ODD 10 en soutenant une relation entre les nations, entre les Inuit et la Couronne et entre les gouvernements avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de définir des priorités communes, d'élaborer conjointement des politiques et de suivre les progrès accomplis. Les MBP fournissent un cadre permettant aux partenaires autochtones de collaborer avec le gouvernement du Canada afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones en faisant progresser les politiques, les programmes et les décisions de financement.

L'accord politique entre le Canada et le Congrès des peuples autochtones contribue également à la réalisation de l'ODD 10 en soutenant le Congrès des peuples autochtones et ses organisations provinciales et territoriales, et en permettant aux Autochtones de faire entendre leurs voix et d'échanger leurs points de vue et leurs connaissances sur les principales priorités, de façon à mieux comprendre et reconnaître le contexte historique, social, culturel et politique des peuples autochtones vivant hors des réserves et en milieu urbain (Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuit du Sud).

Le Programme de contributions de l'interlocuteur fédéral (PCIF) participe à la réalisation de l'ODD 10 en continuant à renforcer les relations avec les Métis, ainsi qu'avec les organisations et communautés autochtones non inscrites vivant hors des réserves dans l'ensemble du pays. Le PCIF aide à renforcer la capacité organisationnelle, la gouvernance, la stabilité et la responsabilité des organisations afin qu'elles puissent efficacement représenter leurs membres, établir des partenariats avec les gouvernements et le secteur privé et améliorer les réalités socioéconomiques.

Le programme de soutien pour les organisations de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQI+ contribue à la réalisation de l'ODD 10 en fournissant à ces organisations un financement particulier dans le cadre d'ententes de financement stables à long terme. Les projets financés dans le cadre de cette initiative soutiennent l'appel à la justice 1.8 lancé par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées, et aident le gouvernement du Canada à améliorer la situation sociale, sanitaire et économique des femmes autochtones et des personnes 2ELGBTQI+.

Les ententes de relations pangouvernementales avec les organisations nationales de femmes autochtones contribuent à faire progresser l'ODD 10 en réduisant l'inégalité intersectorielle fondée sur l'identité de genre, la race, l'origine ethnique ainsi que la situation régionale et économique. Ces accords officialisent une relation entre le Canada et les organisations pour travailler sur des priorités communes afin d'assurer l'inclusion d'une perspective d'analyse comparative entre les sexes et intersectionnelle dans les politiques, les programmes et les lois qui ont une incidence directe sur les expériences des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

La Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN), ses institutions et les améliorations continues apportées au régime, notamment grâce au projet de loi C-45, contribuent à la concrétisation de l'ODD 10, qui vise à réduire les inégalités en s'attaquant aux obstacles historiques auxquels se heurtent les peuples autochtones, notamment la non-reconnaissance de la compétence autochtone, les capacités limitées et le manque d'accès au capital.

Le régime de la LGFPN joue un rôle important dans la promotion de l'autodétermination et de la réconciliation économique au sein des communautés des Premières Nations. Il s'agit d'une solution de rechange facultative à la Loi sur les Indiens, administrée par les Premières Nations, qui offre à ces dernières un cadre législatif et institutionnel leur permettant d'affirmer leur compétence dans les domaines de la gestion financière, de l'imposition foncière, de l'accès aux marchés financiers et, plus récemment, de la fourniture de services et d'infrastructures.

Enfin, dans le cadre de l'ODD 10, RCAANC mettra en œuvre des instruments politiques pour assurer la cohérence des initiatives du Ministère avec la déclaration des Nations Unies. Le plan d'action contient des mesures concrètes pour remédier aux injustices, combattre les préjugés et éliminer toutes les formes de violence, de racisme et de discrimination, notamment le racisme et la discrimination systémiques. Toutes ces mesures contribuent directement à la réalisation de l'objectif de réduction des inégalités auxquelles se heurtent les peuples autochtones.

Le programme Séquelles des pensionnats administre le financement pour la mise en œuvre des appels à l'action 72 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation en soutien de l'ODD 16, qui promeut l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Le programme soutient les initiatives menées par les communautés autochtones pour localiser, documenter leurs recherches et commémorer les lieux de sépulture anonymes associés aux pensionnats. RCAANC collabore avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) en ce qui concerne un registre national des décès d'élèves des pensionnats indiens et un registre des cimetières des pensionnats. Le Ministère continuera à diriger une initiative horizontale à laquelle participent six ministères et agences du gouvernement fédéral afin d'atténuer les répercussions continues du système des pensionnats et de commémorer leur histoire et leur héritage dans le cadre d'une approche pangouvernementale.

L'appel à l'action 46 invite les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens à élaborer et à signer un pacte de réconciliation qui définirait les principes d'une collaboration visant à promouvoir la réconciliation au sein de la société canadienne. Les principes du projet de pacte de réconciliation ont fait l'objet d'un accord général majoritaire à la table de toutes les parties à la convention de règlement. Toutes les parties étudient actuellement différentes mesures concrètes

potentielles pour la mise en œuvre et dialoguent avec leurs membres. RCAANC collabore avec les personnes exclues de la convention de règlement et d'autres parties telles que la nation métisse et ses membres dirigeants, la Fédération des Métis du Manitoba, les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que le Congrès des peuples autochtones.

La réalisation de l'objectif ministériel consistant à reconnaître les injustices du passé et à y remédier en s'attaquant aux répercussions continues du système des pensionnats est un élément fondamental à l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives au Canada.

Enfin, dans le cadre de l'ODD 16, RCAANC mettra en œuvre des instruments de politique pour assurer la cohérence des initiatives du Ministère avec la déclaration des Nations Unies. Les mesures du plan d'action favorisent le renforcement des relations avec les peuples autochtones qui se dégage des principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de non-discrimination et de bonne foi. La mise en œuvre du plan d'action soutiendra cet objectif, notamment en luttant contre la violence fondée sur le sexe, en renforçant la participation des peuples autochtones à la prise de décision et en mettant en place des institutions crédibles.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions de RCAANC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Relations Couronne-Autochtones est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Négociation des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives
- Gestion et mise en œuvre des accords et traités
- Consultation et accommodement
- Mobilisation et soutien de la capacité des Autochtones
- Services dirigés par les Autochtones
- Exercice de la compétence des Premières Nations sur les terres et la gestion financière
- Convention de règlement relative aux pensionnats indiens
- Séquelles des pensionnats
- Autres revendications
- Revendications particulières

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de RCAANC sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Aucun changement n'a été apporté au Cadre ministériel des résultats concernant la présente responsabilité essentielle.

Affaires du Nord

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024-2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à appuyer les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Saine gouvernance » du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et, plus particulièrement, à l'indicateur « La place du Canada dans le monde ». Elle contribue aussi au domaine « Environnement » et, plus particulièrement, aux indicateurs « Adaptation aux changements climatiques » et « Émissions de gaz à effet de serre ». Ces deux domaines sont appuyés par l'ensemble des activités mentionnées dans la description de la responsabilité essentielle.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 5 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	67,1 ^a	67,1 ^a	67,1 ^a	À déterminer ^b	31 mars 2029
Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	Étape 3 amorcée	Étape 3 en cours	Étape 3 en cours	Faire progresser l'étape 4 (mise en œuvre de l'entente de transfert des responsabilités)	31 mars 2025

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de rapports produits par le Conseil de l'Arctique qui incluent du contenu canadien	Sans objet ^c	88 %	Sans objet ^d	88 %	31 mars 2025
Variation en pourcentage des auto-évaluations effectuées par les bénéficiaires sur la souveraineté alimentaire	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	À déterminer ^e	31 mars 2025
Pourcentage du revenu nécessaire pour acheter suffisamment d'aliments nutritifs	Sans objet	Sans objet	Sans objet	40 % ou moins	31 mars 2026

^a Ce résultat provient du Recensement de la population de 2016. Il représente la moyenne des nombres suivants : Nunatsiavut : 66,9, Nunavik : 60,4, territoires non autochtones : 81,4, Premières Nations : 66,3 et Inuit : 60,7.

^b Une cible sera établie une fois que les résultats du Recensement de 2021 sont disponibles en 2024.

^c Les données pour cet indicateur sont disponibles depuis 2021-2022 seulement.

^d Aucun rapport n'a été soumis aux ministres du Conseil de l'Arctique puisque les activités du Conseil ont été mises sur pause à la suite de l'invasion de la Russie en Ukraine.

^e Cette cible est en cours d'élaboration conjointe avec les partenaires et sera établie une fois que les données seront disponibles.

Tableau 6 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Litres de diesel évités annuellement grâce à l'énergie propre	366 000 litres ^a	667 000 litres ^a	830 000 litres ^a	7 000 000 de litres	31 mars 2030
Pourcentage d'évaluations et de plans relatifs aux changements climatiques pour lesquels des mesures ont été mises en œuvre	Sans objet ^b	40 %	49 %	50 %	31 mars 2025
Pourcentage de renseignements disponibles sur les contaminants pour élaborer des directives de santé publique et faire des choix individuels éclairés en matière d'alimentation	80 %	90 %	88 %	100 %	31 mars 2025

^a Bien que la cible soit cumulative et que la date d'atteinte de la cible soit établie en 2030, des résultats annuels sont disponibles.

^b Les données pour cet indicateur sont disponibles depuis 2021-2022 seulement.

Tableau 7 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel « Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable »

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui sont activement gérés	89 %	83 %	92 %	80 %	31 mars 2025
Pourcentage de groupes autochtones et du Nord ayant déclaré que leur participation a amélioré les études d'impact menées	100 %	100 %	100 %	80 %	31 mars 2025
Pourcentage de demandes de réglementation pour lesquelles des mesures sont prises en vue d'assurer la viabilité à long terme des eaux et des terres dans le Nord	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	Nouveau en 2023-2024	100 %	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

RCAANC est le ministère fédéral responsable de bâtir des collectivités saines et durables et de faire progresser les objectifs globaux de développement scientifique et social dans le Nord.

En 2024-2025, les Affaires du Nord axeront leurs efforts sur 3 résultats ministériels qui contribueront à bâtir de façon continue un Nord et un Arctique solides, vibrants et prospères.

Résultat ministériel : Les résidents du Nord et les peuples autochtones font progresser le développement de leur gouvernance politique, économique et sociale

Le Canada continuera de fournir un leadership fédéral et de collaborer avec des partenaires dans l'Arctique et le Nord afin d'élaborer des solutions aux défis, de s'assurer que les priorités et les besoins régionaux sont traités et de renforcer la capacité au sein des organismes régionaux.

Le [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada](#) (CSAN), élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux, tend vers une vision commune de l'avenir où les peuples du Nord et de l'Arctique sont prospères, forts et en sécurité. Le CSAN orientera les politiques fédérales dans la région jusqu'en 2030 et au-delà. En 2024-2025, les discussions bilatérales entre RCAANC et les partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones se poursuivront afin d'établir des approches additionnelles de gouvernance régionale pour le Cadre. Cela permettra de s'assurer que le gouvernement fédéral soit au courant des discussions portant sur le CSAN ayant lieu dans le cadre des mécanismes établis de gouvernance régionale (p. ex. le Conseil des dirigeants des Territoires du Nord-Ouest) et permettra d'obtenir des mises à jour sur les activités de mise en œuvre dirigées par les partenaires, y compris l'élaboration de chapitres sur les partenaires. Les discussions multilatérales avec

les partenaires se poursuivront également par l'entremise du groupe de travail de tous les partenaires du CSAN, au niveau des fonctionnaires, en vue de :

- fournir aux partenaires des mises à jour sur les initiatives de mise en œuvre appuyées par le gouvernement fédéral;
- déterminer conjointement les priorités pour la réunion du Comité de leadership du CSAN de 2024 (qui devrait avoir lieu à l'automne 2024);
- déterminer les prochaines étapes de la collaboration sur les analyses approfondies visant à réviser et à mesurer les progrès par rapport aux buts et objectifs du Cadre élaborés conjointement.

Par ailleurs, le logement est essentiel afin que les familles et les collectivités dans le Nord et le reste du Canada soient en santé. En investissant et en travaillant continuellement avec ses partenaires territoriaux et autochtones, le gouvernement du Canada veillera à ce que tous les résidents du Nord aient accès à un logement durable, abordable et sécuritaire. Il appuiera également la santé et le mieux-être des résidents du Nord à l'aide de solutions faites dans le Nord. En 2024-2025, sur une base trimestrielle, le gouvernement du Canada continuera d'évaluer et de faire progresser des solutions novatrices qui répondent aux besoins essentiels en matière de logement dans le Nord et l'Arctique canadiens, par l'entremise des comités directeurs intergouvernementaux sur le logement pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Il tirera également profit des investissements historiques dans les stratégies de logement pour l'ensemble du Nord et de l'Arctique.

En 2023-2024, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc. (les parties) ont signé l'entente définitive historique sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut. L'étape de mise en œuvre collaborative, d'une durée de 3 ans, a débuté, conformément aux dispositions de l'entente. Au cours de la prochaine année, les parties feront progresser le travail visant à transférer les responsabilités au gouvernement du Nunavut. Ce transfert est prévu pour avril 2027.

En ce qui concerne le [Groupe de travail sur le développement durable](#) (GTDD) [en anglais seulement], la délégation canadienne soutiendra la production de rapports portant sur le bien-être mental, les énergies renouvelables, le développement économique dans l'Arctique et l'égalité entre les sexes. Le GTDD mène actuellement des projets dans ces domaines, en collaboration avec l'Islande, les États-Unis, la Finlande, la Norvège, le Conseil circumpolaire inuit, le Conseil des Athabaskans de l'Arctique et le Conseil international des Gwich'in.

RCAANC continuera également d'appuyer les résidents du Nord à l'aide d'investissements dans l'éducation postsecondaire et d'une réponse horizontale coordonnée aux appels à l'action du [Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord](#). Il s'agira de continuer à soutenir la construction du pavillon des sciences de l'Université du Yukon à l'aide du financement prévu au budget de 2019, jusqu'en 2025-2026. Le Ministère continuera également de favoriser des partenariats et une collaboration avec divers établissements d'enseignement postsecondaire du Nord et d'explorer les

possibilités de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, y compris avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

Le programme [Nutrition Nord Canada](#) (NNC) appuie la sécurité alimentaire dans les [collectivités isolées et du Nord](#) en rendant plus accessibles et abordables les aliments de vente au détail, traditionnels et locaux, ainsi que d'autres articles essentiels dans 125 communautés isolées. Le programme contribue au but du CSAN qui vise à faire en sorte que les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens soient résilients et en santé et, il appuie la sécurité alimentaire.

En particulier, le programme continue de tirer parti de ses récentes expansions axées sur une approche proactive des systèmes alimentaires. Cet élargissement du programme comprend les améliorations apportées à la [contribution axée sur la vente au détail](#), l'augmentation du financement dans le cadre de la [Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés](#) et le lancement d'une [Subvention de recherche sur la sécurité alimentaire](#) par Nutrition Nord Canada (NNC). En 2024-2025, NNC continuera à travailler avec les petits détaillants locaux, les banques alimentaires, les producteurs locaux de denrées alimentaires et les organisations à but non lucratif afin qu'ils puissent bénéficier de la subvention. L'engagement et la collaboration avec les partenaires autochtones et du milieu universitaire se poursuivent en continu afin de guider la conception des programmes et de rester à l'écoute des besoins des communautés isolées.

Ensemble, ces investissements récents dans les programmes élargis de sécurité alimentaire de NNC dans le cadre du budget de 2021 ont été salués par les partenaires autochtones et du Nord, qui les considèrent comme une condition essentielle à une sécurité alimentaire durable.

Le ministère reconnaît que davantage peut être fait pour améliorer la sécurité alimentaire dans le Nord et s'engage à travailler en étroite collaboration avec les autochtones et les partenaires du programme pour sensibiliser et soutenir les améliorations continues du programme.

Résultat ministériel : Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux conditions environnementales changeantes

Les résidents du Nord et de l'Arctique sont exposés aux répercussions des changements environnementaux en raison de certains facteurs, notamment la rapidité des changements climatiques, l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, l'infrastructure vieillissante et inefficace ainsi que les inondations et les incendies de forêt. En 2023, les incendies de forêt ont été les plus destructeurs jamais enregistrés dans les Territoire du Nord-Ouest, renforçant ainsi le risque croissant de catastrophes naturelles. La collaboration avec Sécurité publique Canada, Services aux Autochtones Canada, d'autres ministères fédéraux, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des partenaires autochtones renforcera la gouvernance à la préparation aux situations d'urgence, à la gestion et au rétablissement après une catastrophe. RCAANC travaille afin de s'assurer que les collectivités autochtones et nordiques puissent s'adapter à ces changements environnementaux, ce qui leur permettra de mieux relever ces défis à l'avenir.

RCAANC continuera de faire progresser l'élaboration du programme de leadership climatique autochtone. En 2024-2025, l'accent sera mis sur l'achèvement du développement collaboratif des

programmes de leadership climatique des Premières Nations, des Inuit et des Métis, fondés sur les distinctions, qui renforceront les capacités et détermineront les mécanismes qui soutiendront les programmes climatiques dirigés et mis en œuvre par les peuples autochtones. Les recommandations codéveloppées seront proposées aux décideurs à l'automne 2024. Le programme de leadership climatique autochtone appuiera les mesures d'autodétermination qui misent sur l'adaptation aux changements climatiques et qui renforcent la résilience aux répercussions des changements climatiques. Ce travail appuiera également la mise en œuvre de la [Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#).

Bon nombre de collectivités autochtones et nordiques éloignées continuent de dépendre de l'importation de diesel pour l'électricité et le chauffage. Toutefois, pour atténuer les répercussions sur l'environnement, la société et la santé, de nombreuses collectivités tentent maintenant d'utiliser des sources d'énergie plus propres et durables. Investir dans l'énergie éolienne, hydroélectrique et solaire constitue une importante occasion d'assurer une croissance saine tout en générant des emplois spécialisés et en faisant progresser l'autodétermination des Autochtones.

L'[Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord \(programme ARDEC Nord\)](#) fait partie de « Wah-ila-toos », un réseau interministériel sur l'énergie propre qui aide les collectivités autochtones et nordiques à délaisser le diesel et à faire la transition vers des sources d'énergie propre, renouvelable et fiable. En 2024-2025, le programme continuera de financer des installations d'énergie renouvelable, des projets d'efficacité énergétique et des initiatives connexes de renforcement des capacités dans les trois territoires et dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. La priorité est accordée aux projets dirigés par des Autochtones ou en partenariat avec des Autochtones qui soutiennent les priorités communautaires autodéterminées. Le programme devrait entraîner une réduction de consommation de diesel de 7 millions de litres d'ici 2030.

RCAANC financera également des projets d'adaptation aux changements climatiques menés par les communautés et des projets de surveillance du climat au sein des collectivités nordiques et autochtones qui soutiennent les priorités communautaires autodéterminées, à l'aide d'une série de programmes sur les changements climatiques : le programme [Se préparer aux changements climatiques dans le Nord](#), le [Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations](#) et le [Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#). En novembre 2022, la Stratégie nationale d'adaptation a annoncé l'octroi de 50 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans qui serviront de ressource complémentaire aux programmes d'adaptation, y compris l'apport d'un nouveau financement de l'adaptation aux changements climatiques pour les nations métisses, afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs priorités en matière d'adaptation. En 2024-2025, le Ministère investira 31,2 millions de dollars pour aider les communautés autochtones à s'adapter aux effets des changements climatiques au moyen d'évaluations des risques, de projets de planification de l'adaptation et de projets qui facilitent la collecte et l'application combinée de données scientifiques et de connaissances autochtones pour la surveillance du climat à l'échelle communautaire. En outre, RCAANC soutiendra la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans le Nord, telles que la modélisation du pergélisol et le remaniement, la modernisation ou l'amélioration des infrastructures vulnérables.

Le [Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord](#), dirigé par RCAANC, continuera de mobiliser les résidents du Nord et les scientifiques pour mener des recherches et une surveillance

relativement aux contaminants transportés sur une grande distance dans le Nord. Les résultats serviront à prendre des mesures éclairées pour réduire et, si possible, éliminer les contaminants dans les aliments récoltés de façon traditionnelle, et ils fourniront de l'information aux gens et aux collectivités afin qu'ils fassent des choix éclairés concernant leur alimentation. En 2024-2025, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord commencera à mettre en œuvre des mesures et des recommandations de diverses sources, notamment :

- un examen de son cadre principal de surveillance de l'environnement piloté par le programme;
- les conclusions d'un audit sur les activités de recherche et de surveillance dans le domaine des matières plastiques réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord continuera également à stimuler la participation à l'étude interlaboratoires sur l'assurance et le contrôle de la qualité. Il prévoit également de contribuer à l'analyse et à la communication des tendances actualisées en matière de polluants organiques persistants en collaboration avec le groupe de travail sur les tendances des contaminants dirigé par le [Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique](#) [en anglais seulement]. Ces mesures renforceront et optimiseront la production, la collecte et la gestion coordonnées des données scientifiques et environnementales et des connaissances autochtones sur les contaminants préoccupants présents dans l'Arctique, tels que les polluants organiques persistants et le mercure, ainsi que les produits chimiques qui suscitent de nouvelles préoccupations dans l'Arctique, notamment la pollution par les matières plastiques.

Résultat ministériel : Les terres, les eaux et les ressources naturelles dans le Nord sont gérées de façon durable

De nombreuses collectivités autochtones et nordiques éloignées font face à des défis environnementaux et socioéconomiques associés aux changements environnementaux. Pour relever ces défis, il est essentiel que les partenaires autochtones et les résidents du Nord participent à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions concernant la gestion des ressources. De plus, les relations de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones doivent être renforcées et être fondées sur l'affirmation des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

En 2024-2025, RCAANC continuera de gérer son portefeuille de 165 sites contaminés dans le Nord. Ces sites posent des risques considérables pour l'environnement ainsi que pour la santé et à la sécurité humaines dans les trois territoires. Le Ministère continuera d'investir dans des stratégies avec des partenaires autochtones et du Nord afin d'atténuer ces risques, conformément à son engagement envers les gouvernements territoriaux et les titulaires de droits autochtones.

Parmi les 8 grands projets de remise en état des mines abandonnées du Ministère, le [Projet d'assainissement de la mine Giant](#) dans les Territoires du Nord-Ouest poursuivra ses travaux d'assainissement, et les mines de Keno Hill au Yukon commenceront les travaux d'assainissement en 2024-2025. Les 6 autres projets de mines abandonnées poursuivront leur planification en vue d'entreprendre des travaux d'assainissement au cours des prochaines années. Entre-temps, ils mèneront des activités d'entretien et de maintenance pour assurer la stabilité des sites.

RCAANC continuera également de favoriser l'économie des ressources du Nord et de l'Arctique tout en protégeant l'environnement à l'aide d'études d'impact, de la planification de l'aménagement des terres et d'initiatives de conservation. Le [Programme d'aide financière aux participants du Nord](#) de RCAANC soutient la participation significative des gouvernements et des organisations autochtones, ainsi que des organisations non autochtones, aux évaluations des effets environnementaux et socioéconomiques des grands projets de développement, d'assainissement et d'infrastructure dans les territoires. On s'assure ainsi que les conseils de cogestion qui évaluent ces projets ont un accès élargi aux connaissances autochtones et disposent de renseignements de bonne qualité sur les effets potentiels sur les droits et les intérêts des autochtones et, de manière générale, sur les préoccupations des résidents du Nord. Parmi les principaux projets, citons le réexamen du certificat du projet minier Mary River (Nunavut), l'examen de la proposition de l'autoroute de la vallée du Mackenzie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'examen du groupe d'experts de la mine Casino (Yukon).

De plus, RCAANC fera progresser les processus réglementaires dans le Nord relatifs à la [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#) dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. En 2024-2025, les travaux appuieront principalement les initiatives suivantes :

- des dialogues multipartites afin de déterminer les priorités et les mesures réglementaires;
- une étude régionale dans les Territoires du Nord-Ouest et de plus petites études sur les effets cumulatifs dans les domaines des minéraux essentiels et le potentiel d'infrastructures habilitantes;
- l'analyse des lacunes et des possibilités des consultations de la Couronne;
- la participation des Autochtones aux processus d'évaluation des effets et d'aménagement du territoire.

Le Ministère soutiendra également d'autres ministères fédéraux dans la mise en œuvre des composantes de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques qui concernent le Nord, s'il y a lieu.

Finalement, RCAANC continuera de travailler avec des partenaires inuits, des universités et d'autres ministères du gouvernement fédéral afin de mener des recherches maritimes, des études sur les récoltes et une surveillance environnementale. Le Ministère participe à l'initiative de conservation marine menée par Pêches et Océans Canada, dont les objectifs consistent à protéger 25 % des océans du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. RCAANC discutera des priorités et des besoins locaux et régionaux avec les organisations autochtones de l'Arctique afin d'élaborer, dans un contexte de collaboration, des études visant à recueillir des données environnementales, sociales et culturelles. En 2024-2025, les plans de travail et les projets continueront à améliorer la base de connaissances (connaissances autochtones et données scientifiques), de façon à guider la planification spatiale marine dans l'ouest de l'Arctique, ainsi que l'établissement et la gestion des sites de conservation dans l'est de l'Arctique.

Principaux risques

RCAANC dirige un certain nombre de stratégies gouvernementales et intergouvernementales visant à promouvoir le développement politique, économique et social et la sécurité dans le Nord, ainsi que la résilience environnementale. Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, lancé en septembre 2019, vise à jeter les bases des orientations politiques dans le Nord allant jusqu'en 2030 et au-delà. Ce programme multidimensionnel exige qu'un grand nombre d'acteurs travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Le nombre et la complexité des intervenants, y compris les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, ainsi que les partenaires autochtones, exposent intrinsèquement le Ministère aux risques liés à l'harmonisation et à la gestion des différences de points de vue, de programmes et de capacités. À cela s'ajoutent les pressions croissantes exercées par des facteurs économiques. Les coûts associés aux activités nordiques sont déjà élevés, et les pressions socioéconomiques que subissent les résidents du Nord restent importantes.

Les partenaires continuent de souligner les lacunes en matière d'infrastructures et de logement, de développement humain et économique, de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et d'énergie propre, parmi d'autres domaines. Les préoccupations liées à la souveraineté et à la défense face à un paysage géopolitique en évolution rapide ont également été soulignées. Ces questions continueront d'exiger des solutions multidimensionnelles et concertées.

Ces risques sont actuellement atténués par la mise en place et l'utilisation continue de mécanismes de gouvernance partagée tels que les tables nationales et régionales du cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, qui incluent les partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones du cadre stratégique. La collaboration horizontale entre les ministères fédéraux est soutenue par des comités de la haute gestion, y compris au niveau des sous-ministres, ce qui reflète la nature pangouvernementale du cadre. Le ministère continuera à travailler au renforcement de ces mécanismes.

Outre les risques liés à ses changements stratégiques et opérationnels, le ministère est exposé aux risques liés à l'environnement et au changement climatique. Les conditions et événements climatiques changeants et extrêmes ont de graves répercussions sur les communautés desservies par le ministère, en particulier dans le Nord. Bien que des progrès importants aient été réalisés pour régler les problèmes environnementaux de longue date, une attention supplémentaire et active est nécessaire pour gérer les risques liés au changement climatique du ministère, qui sont décrits dans le profil de risque du ministère. En conséquence, la haute gestion s'est engagée à mieux gérer ce risque, en ayant à l'esprit le renforcement de la résilience environnementale.

Les risques environnementaux sont actuellement atténués par des investissements dans des programmes relatifs aux sites contaminés, plus particulièrement par le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) qui doit être renouvelé en 2025-2026, ainsi que par divers programmes et activités de suivi et de surveillance. Le cadre de contrôle et les mesures de responsabilisation du PASCF et du Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord sont considérés comme étant très solides et caractérisés par une bonne harmonisation entre les partenaires.

Les Autochtones réclament depuis longtemps la mise en œuvre de leur droit à l'autodétermination en matière de changements climatiques, ainsi qu'une plus grande autonomie pour traiter les répercussions, les risques et les vulnérabilités liés au climat. En réponse, le Ministère fournit aux communautés autochtones un nombre croissant d'outils qui leur permettent de mettre en œuvre les mesures d'atténuation directement. En outre, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, le Ministère élabore un programme de leadership climatique autochtone avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin d'améliorer la capacité d'intervention des Autochtones vis-à-vis des changements climatiques.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 1 096 144 956 \$
- Ressources à temps plein prévues : 406

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le programme Nutrition Nord Canada (NNC) est en aligné avec les buts et les objectifs du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, car il reflète l'objectif 1 du cadre : « Les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé. » Le cadre vise à atteindre ses objectifs d'ici 2030, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies. Par conséquent, NNC travaille à la réalisation de l'ODD 1, « Pas de pauvreté », et à l'éradication de la faim d'ici 2030.

NNC contribuera également à la réalisation de l'ODD 2, « Faim zéro », grâce aux initiatives de programmation suivantes :

- La subvention de NNC contribue à réduire le coût des aliments nutritifs et d'autres produits essentiels dans 125 communautés isolées, afin de les rendre plus abordables et accessibles. En 2022, NNC a élargi l'accès à la subvention aux entités à but non lucratif afin de fournir gratuitement des denrées alimentaires aux communautés admissibles. Le nouveau programme de recherche est dirigé par des Autochtones et vise à combler de graves lacunes dans les données afin d'orienter l'élaboration des politiques et de fournir des informations essentielles sur la façon de bien positionner le programme pour répondre aux besoins des résidents du Nord.
- En 2020, NNC a également lancé la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs (SSCC) pour appuyer les activités liées à la chasse et à la récolte dans les communautés admissibles, de façon à renforcer les systèmes alimentaires locaux et à soutenir la restauration et la revitalisation culturelles. Les investissements annoncés dans le budget de 2021 ont permis à NNC d'ajouter la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés, qui vise à soutenir les programmes de sécurité alimentaire locaux comme les achats en vrac, ainsi que les programmes alimentaires en milieu scolaire et de repas pour les aînés.

La mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord comprend l'amélioration de la qualité de l'éducation offerte aux résidents du Nord. Les investissements suivants, attribués au Ministère par l'intermédiaire du cadre financier, ont été réalisés en vue d'améliorer l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire. Ils contribueront à la réalisation de l'ODD 4, « Éducation de qualité », grâce à l'amélioration des programmes et des installations d'enseignement postsecondaire mis à la disposition des résidents du Nord et des populations autochtones du Canada :

- 1 million de dollars sur deux ans pour créer un groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord, qui aura pour tâche de formuler des recommandations sur la mise en place d'un système solide d'enseignement postsecondaire dans le Nord (budget de 2019);
- 26 millions de dollars sur cinq ans pour la construction d'un nouveau pavillon des sciences à l'Université du Yukon (budget de 2019);
- 12,97 millions de dollars sur cinq ans pour le Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta pour soutenir des activités d'apprentissage et de recherche culturellement appropriées et axées sur la terre (budget de 2019);
- 8 millions de dollars sur deux ans pour soutenir la transformation du Collège Aurora en une université polytechnique (budget de 2021).

La réconciliation est à la fois un objectif du cadre et un principe directeur qui sous-tend tous ses autres buts et objectifs. La collaboration avec tous les partenaires du cadre se poursuit afin de soutenir l'autodétermination sociale et politique servant d'assise à la réconciliation et de mettre pleinement en œuvre les objectifs du cadre liés à la réconciliation. Les investissements stratégiques attribués à l'enseignement postsecondaire dans le Nord par l'intermédiaire du cadre financier reflètent cette approche et contribuent à offrir une éducation de qualité d'une pertinence culturelle accrue pour les résidents du Nord et les populations autochtones du Canada.

Les résidents du Nord et les populations autochtones font face à des défis uniques lorsqu'il s'agit d'assurer leur sécurité alimentaire, notamment : l'éloignement et l'isolement, l'évolution des comportements à l'égard des aliments traditionnels ou du terroir, l'accès à l'eau potable, les difficultés financières et les inégalités socioéconomiques, les changements climatiques, ainsi que la dépossession et la contamination de l'environnement. L'assainissement des sites contaminés, en réduisant les risques pour la santé et la sécurité humaines par l'élimination, le confinement ou la réduction des substances toxiques présentes dans l'air, l'eau et le sol, contribue à l'atteinte de l'ODD 2, « Faim zéro », et de l'ODD 6, « Eau propre et assainissement ».

Le programme ARDEC Nord, qui soutient les initiatives en matière d'énergie propre dans les communautés du Nord, autochtones et éloignées, vise à réduire la dépendance au diesel. ARDEC Nord soutient l'ODD 7, « Énergie propre et d'un coût abordable », en améliorant l'accès à l'énergie propre. Le programme fait partie de Wah-ila-toos, une nouvelle initiative interministérielle à guichet unique destinée à simplifier l'accès des communautés éloignées et autochtones aux ressources et au financement du gouvernement fédéral en matière d'énergie propre.

Le programme Cadres réglementaires et législatifs du Nord (CRLN) contribuera à faire progresser l'ODD 9, « Industrie, innovation et infrastructures » au moyen de l'Initiative de réglementation dans le

Nord (IRN), dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (SCMC). L'IRN permettra la réalisation de l'ODD 9 grâce à l'élaboration collaborative de buts communs, à l'avancement des objectifs axés sur l'amélioration de l'efficacité des systèmes qui réglementent la gestion des ressources et à la clarification du processus d'obligation de consulter. L'IRN devrait contribuer à la construction d'infrastructures résilientes et à la promotion d'une industrialisation inclusive et durable dans le Nord.

Le Fonds d'infrastructure des communautés autochtones contribuera également à faire progresser l'ODD 9. Il vise à combler l'écart en matière d'infrastructures dans les communautés autochtones en soutenant et en investissant dans les besoins immédiats en infrastructure des communautés autochtones pour des projets en cours, nouveaux ou prêts à être mis en œuvre.

La gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques est un élément clé de l'objectif 12 de la Stratégie fédérale de développement durable : la réduction des déchets et la transition vers des véhicules zéro émission (ODD 12– Consommation et production responsables). Le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord contribue directement à une stratégie clé de mise en œuvre de cet objectif : l'assainissement des sites contaminés hautement prioritaires. Grâce à des pratiques de gestion et de marchés publics respectueuses de l'environnement, le gouvernement du Canada vise à réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux sites contaminés fédéraux connus ainsi que la responsabilité fédérale connexe en se concentrant sur les sites hautement prioritaires.

La programmation de RCAANC en matière de changements climatiques soutient l'ODD 13, « Lutte contre les changements climatiques », en contribuant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat, en développant les capacités régionales et locales et en améliorant les mesures d'atténuation des effets.

Plus précisément, en soutenant les mesures d'adaptation au climat mises en œuvre par les communautés, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations aident les communautés autochtones et nordiques à accroître leur capacité d'adaptation aux effets du climat grâce à des projets d'adaptation autodéterminés.

Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones, en collaborant avec les peuples autochtones du Canada à la surveillance du climat et des effets des changements climatiques, aide les communautés, les groupes et les gouvernements autochtones à recueillir des données qui permettent de prendre des décisions éclairées fondées à la fois sur les connaissances autochtones et la science.

En proposant un programme de leadership climatique autochtone qui réduit les obstacles et favorise un accès équitable aux processus de financement, RCAANC et Environnement et Changement climatique Canada transformeront la façon dont les peuples autochtones accèdent aux possibilités de financement de projets liés au climat. Ce travail est en phase avec les objectifs et la vision de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et contribuera à soutenir une action autodéterminée des peuples autochtones en matière de climat.

De plus, grâce aux mesures prises dans le cadre de l'ODD 9, le programme Cadres réglementaires et législatifs du Nord fera progresser l'ODD 13 en œuvrant vers des systèmes de gestion des ressources d'une efficacité accrue dans les trois territoires et favorisera ainsi le développement durable des minéraux critiques nécessaires aux énergies renouvelables et aux technologies propres (telles que les batteries de dernière génération, les aimants permanents, les panneaux solaires, les éoliennes et les petits réacteurs modulaires). En particulier, la composante du « dialogue sur la réglementation » de l'Initiative de réglementation dans le Nord (IRN) - Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (SCMC) répond à la cible 13.2, « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ».

L'Arctique étant particulièrement sensible aux effets des changements climatiques, la gestion des sites contaminés dans le Nord nécessite la prise en compte des changements climatiques dans la planification et la mise en œuvre de mesures correctives, par exemple dans les zones où le pergélisol est discontinu. L'intégration des mesures de lutte contre les changements climatiques dans les stratégies et la planification soutient l'objectif fédéral de développement durable n° 13 : « Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts » (ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques).

La participation de RCAANC aux objectifs en matière de conservation marine du gouvernement du Canada soutient l'ODD 14, « Vie aquatique », en faisant progresser des projets auxquels participent des organisations et des communautés autochtones du Nord et d'autres partenaires, qui contribueront à améliorer la conservation des océans et l'utilisation durable des ressources marines. Les priorités locales sont discutées avec les organisations autochtones de l'Arctique en vue d'une démarche collaborative visant à élargir les connaissances autochtones et à concevoir des études scientifiques axées sur la collecte de données environnementales, sociales et culturelles. Ce renforcement de la base des connaissances contribuera à l'utilisation durable de l'environnement marin et à la création d'aires protégées et de sites de conservation dans l'Arctique. RCAANC, en soutenant des programmes et des projets menés par des Autochtones, contribue à faire avancer des travaux qui répondent aux intérêts régionaux, renforcent les capacités et sont en phase avec les objectifs de la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* et de la *Déclaration de l'Inuit Nunangat sur le partenariat entre les Inuit et la Couronne*, qui établissent la nécessité d'une collaboration dans le domaine de la conservation marine.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions de RCAANC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Affaires du Nord est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Adaptation aux changements climatiques et énergie propre
- Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique
- Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique
- Sites contaminés dans le Nord

- Cadres réglementaires et législatifs du Nord
- Politique stratégique et scientifique du Nord
- Nutrition Nord

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de RCAANC sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Le programme « Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique » a été retiré du répertoire des programmes associé à la présente responsabilité essentielle, car la responsabilité du programme a été transférée à Savoir polaire Canada.

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024-2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de communications
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services de technologie de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

En ce qui concerne les services internes, RCAANC et Services aux Autochtones Canada ont une structure comprenant de nombreux services partagés situés dans l'un ou l'autre ministère.

Plans visant à atteindre les cibles

Ressources humaines

RCAANC mettra la main finale à la transformation de ses services de ressources humaines et du milieu de travail, et passera d'un modèle de service partagé avec Services aux Autochtones Canada à un service à guichet unique adapté à sa culture et à ses besoins.

Le Secrétariat de la diversité, de l'inclusion et de la lutte contre le racisme de RCAANC poursuivra ses efforts pour mobiliser les divers réseaux d'employés, les groupes de travail ainsi que la haute direction en réponse à [l'appel à l'action du greffier du Conseil privé en vue de l'édification d'une fonction publique diversifiée, équitable et inclusive](#). En outre, la stratégie sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre le racisme, qui vise à promouvoir un effectif diversifié, à accroître la sensibilisation, à favoriser l'inclusion, à améliorer le maintien en poste du personnel et à mesurer les progrès accomplis, demeurera au cœur des mesures de RCAANC en matière de ressources humaines.

Le Ministère renforcera également la diversité et l'inclusion dans les pratiques de recrutement en mettant en œuvre les récents changements apportés à la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#). Une formation, des communications et du soutien seront offerts aux gestionnaires d'embauche pour les aider à concevoir des processus d'embauche sans heurts et équitables pour tous. RCAANC soutiendra également le recrutement et le maintien en poste des Premières Nations, des Inuit et des Métis au moyen de mesures inspirées par le document intitulé [Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation](#), notamment :

- la mise en œuvre du plan d'action mixte des sous-ministres, en mettant l'accent sur l'intégration des Autochtones, en étroite collaboration avec Services aux Autochtones Canada, et en partenariat avec le Secrétariat des employés autochtones;
- l'organisation du quatrième forum des employés autochtones, dont les priorités et les thèmes sont fondés sur le plan d'action conjoint des sous-ministres;
- l'initiative « Cousins », axée sur le mentorat, l'inclusion et le maintien en poste des Autochtones au sein du Ministère.

En outre, RCAANC mettra en œuvre la *Politique d'apprentissage en matière de compétences culturelles autochtones* afin de garantir que chaque membre du personnel, quel que soit son poste, continue d'acquérir des compétences culturelles autochtones. La politique comprend une composante linguistique autochtone et un nouveau système de suivi et de mesures des progrès. Divers efforts et initiatives seront recensés pour améliorer encore la compétence culturelle autochtone à l'échelle de l'organisation.

RCAANC fera également progresser la mise en œuvre de la politique de prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail, actualisera la Stratégie sur le mieux-être et la santé mentale en milieu de travail et mettra en œuvre un nouveau programme de prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail. En outre, le Ministère continuera à mettre en œuvre les mesures décrites dans son [Plan d'accessibilité](#) et veillera à ce qu'il reflète les obstacles actuels et émergents en milieu de travail.

Le Ministère contribuera activement à l'amélioration du processus des RH à la paye et de modernisation de la paye en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada, tout en poursuivant ses efforts pour stabiliser le processus de paye au sein de l'organisation.

Enfin, le Ministère, épaulé par le champion des valeurs et de l'éthique, prendra part à la vaste conversation avec les fonctionnaires sur la façon de donner vie à nos valeurs et à notre éthique collectives dans un environnement dynamique et d'une complexité croissante, en réponse à [l'appel à l'action lancé par le greffier du Conseil privé](#) pour édifier une fonction publique diversifiée, équitable et inclusive.

Communications

Dans le cadre de l'approche de RCAANC visant à garantir que les communications du gouvernement du Canada sont gérées efficacement, bien coordonnées et adaptées aux divers besoins du public en matière d'information, en 2024-2025, le Ministère continuera à :

- travailler en partenariat avec les communautés autochtones dans le cadre de campagnes coordonnées d'éducation du public sur les grandes priorités, y compris la réconciliation;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication en cas d'urgence ou de crise (incendies de forêt, inondations, etc.) afin de fournir aux Premières Nations, aux Inuit, aux Métis et aux communautés nordiques les renseignements pertinents et opportuns dont ils ont besoin pendant les situations d'urgence;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de données de communication qui permettra de mesurer l'efficacité des communications ministérielles;
- élaborer une stratégie de communication numérique afin d'améliorer la prestation des services et l'efficacité des opérations ministérielles grâce à l'exploitation stratégique des technologies de l'information et des moyens de communication numérique, et de soutenir la transition numérique du gouvernement du Canada;
- veiller à ce que toutes les communications ministérielles destinées au public et au personnel soient culturellement appropriées et respectent ou surpassent les normes d'accessibilité et les pratiques exemplaires;

Gestion de l'information / technologie de l'information

Les capacités intégrées de gestion de l'information, de gestion des données et de technologie de l'information (GI-GD-TI) sont essentielles pour la prestation efficace de services et de solutions numériques. À RCAANC, ces capacités ont une importance accrue compte tenu des défis uniques qui existent dans l'ensemble des régions éloignées du Canada, dont le Nord. En 2024-2025, RCAANC poursuivra le travail vital requis en vue de moderniser ses solutions de GI-TI, d'atténuer les risques et, simultanément, de renforcer sa capacité à respecter ses engagements.

Plus précisément, RCAANC prendra les mesures suivantes :

- axer ses efforts sur la mise en œuvre des composantes GI-DG-TI requises afin de fournir aux employés les outils et la technologie dont ils ont besoin pour faire leur travail de façon sécuritaire et efficace. Ce travail fondamental consiste principalement à faire une utilisation innovatrice de la technologie, de l'information, des données, de la gestion de données et des technologies numériques tout en étant plus agile, ouvert, accessible et axé sur les utilisateurs;
- continuer de veiller à ce que la technologie et les biens d'information soient sûrs et administrés en conséquence;
- collaborer étroitement avec les organisations de services internes intégrés tels que Services partagés Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et l'École de la fonction publique du Canada afin de favoriser les approches intégrées, de moderniser la prestation de services, d'améliorer la durabilité et de favoriser un gouvernement numérique;
- travailler en collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada à l'élimination et au transfert de l'information d'archives. En outre, le Ministère travaillera à l'achèvement de la numérisation de la collection de documents duplex. Le duplex est la collection la plus ancienne; elle est principalement consultée par des chercheurs externes. Compte tenu de son risque élevé de détérioration et de sa valeur historique; la collection de documents papier doit être préservée. La numérisation de cette collection limitera l'accès aux documents papier;
- coordonner la collaboration entre les Dirigeants principaux des données de RCAANC et de Services aux Autochtones Canada pour faire évoluer davantage la fonction de gestion des données intégrées afin d'obtenir une intendance de données responsable, coordonnée et efficace, et de fournir plus efficacement des données aux fins de prise de décisions, tout en collaborant avec les partenaires autochtones à l'échange de données;
- continuer de favoriser une gouvernance responsable de la GI-GD-TI afin de s'assurer que tous les investissements sont conformes aux exigences stratégiques de la [Politique sur les services et le numérique](#) et qu'ils s'harmonisent avec les priorités et les résultats souhaités du Ministère;
- poursuivre ses efforts pour normaliser et rationaliser le portefeuille d'applications du Ministère, adopter des solutions intégrées et appuyer les technologies pour les peuples autochtones. Cela comprend également l'adoption de technologies infonuagiques au besoin.

Biens immobiliers

RCAANC continuera à veiller à ce que les biens immobiliers soient gérés de manière durable et financièrement responsable. Par ailleurs, le Ministère poursuivra la modernisation de ses bureaux afin de soutenir les priorités du Ministère et du gouvernement, notamment :

- des conceptions d'aménagement de bureaux qui contribuent aux objectifs du gouvernement du Canada relatifs à l'avenir du travail, y compris la transition vers un modèle de travail hybride;
- travailler en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada pour plaider en faveur de la poursuite de la modernisation des bureaux régionaux ainsi que de la modernisation prévue des bureaux de l'administration centrale du Ministère;

- des caractéristiques environnementales qui soutiennent les objectifs d'écologisation du gouvernement, ainsi que des caractéristiques d'accessibilité en appui à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
- des caractéristiques de conception qui favorisent la diversité, l'inclusion, la culture autochtone et notre engagement à l'égard du Plan d'accessibilité;
- continuer à travailler en collaboration avec Services aux Autochtones Canada sur les espaces de rassemblement culturel appropriés pour le personnel.

Audits et évaluations

Le Ministère continuera de favoriser une plus grande imputabilité, transparence et surveillance de ses opérations en menant des audits internes, des évaluations et des examens financiers. Il sera ainsi possible d'assurer la gouvernance, les contrôles et la gestion des risques au sein du Ministère, de soutenir l'utilisation appropriée des ressources humaines et financières et de déterminer si les programmes et les services du Ministère sont pertinents et efficaces.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 161 994 044 \$
- Ressources à temps plein prévues : 522

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

RCAANC s'est engagé à se réconcilier avec les peuples autochtones et continuera à explorer toutes les avenues possibles pour accroître les possibilités de participation des entreprises autochtones aux processus de passation de marchés du gouvernement fédéral. Le Ministère, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, s'efforce de soutenir la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et la cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Plus précisément, RCAANC intégrera diverses mesures dans les demandes d'approvisionnement courantes pour s'assurer que les considérations autochtones ont été prises en compte pour chaque demande. En outre, à la suite de l'inclusion, en 2022-2023, du Programme des sites contaminés du Nord dans les activités de passation de marchés, les travaux se poursuivront pour évaluer la capacité de suivre et d'inclure d'autres éléments ou catégories supplémentaires en 2024-2025.

Par ailleurs, RCAANC continuera de participer à divers forums et groupes de travail afin d'influencer la politique du gouvernement du Canada en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Le Ministère continuera également à travailler en étroite collaboration avec les responsables des politiques du gouvernement du Canada en participant à des groupes de travail interministériels afin de déterminer les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones qui doivent être appliquées au sein du Ministère.

Le tableau suivant démontre en % la valeur réelle, prévue et projetée de la cible.

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel en 2022-2023	Résultat prévu en 2023-2024	Résultat projeté en 2024-2025
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	30,6 %	Au moins 5 %	À déterminer ^a

^a Les cibles pour l'exercice financier 2024-2025 n'ont pas encore été établies.

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de RCAANC pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

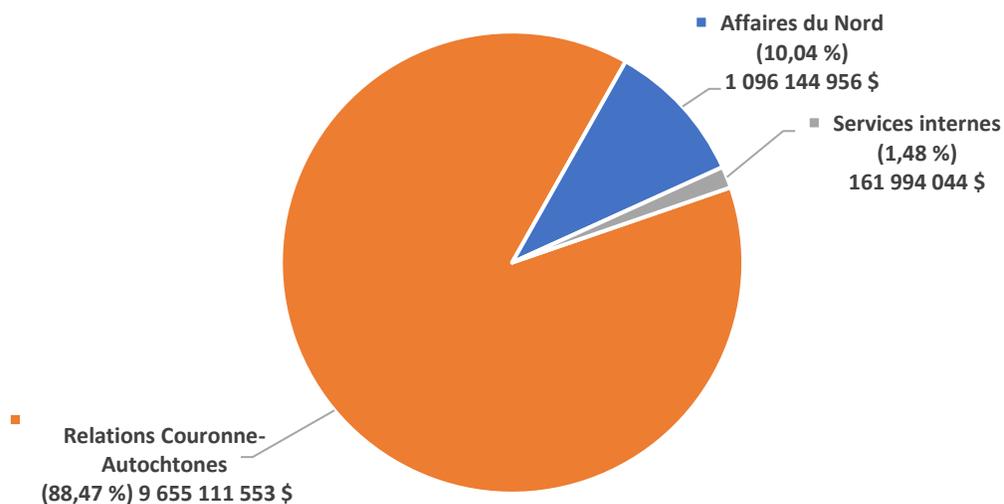
Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Figure 1 : Dépenses par responsabilité essentielle en 2024-2025

Tableau des dépenses prévues pour le prochain exercice financier



Les dépenses prévues par RCAANC en 2024-2025 s'élèvent à 10,9 milliards de dollars, répartis comme suit :

- 9,7 milliards de dollars pour Relations Couronne-Autochtones;
- 1,1 milliard de dollars pour Affaires du Nord;

- 0,1 milliard de dollars pour les services internes.

Tableau 8 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de RCAANC et pour ses services internes au cours des 3 exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses visées 2023-2024
Relations Couronne-Autochtones	4 021 577 284	8 194 115 470	25 232 910 840
Affaires du Nord	645 307 861	754 175 336	1 075 767 467
Total partiel	4 666 885 145	8 948 290 806	26 308 678 307
Services internes	165 257 832	184 290 233	195 092 788
Total	4 832 142 977	9 132 581 039	26 503 771 095

Pour les périodes de 2021-2022 et de 2022-2023, les chiffres représentent les dépenses réelles telles qu'elles figurent dans les Comptes publics du Canada, tandis que ceux de 2023-2024 représentent les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Pour la période 2021-2022 à 2022-2023, les dépenses réelles sont passées de 4,8 à 9,1 milliards de dollars. L'augmentation de 4,3 milliards de dollars est principalement attribuable à une hausse du financement pour plusieurs initiatives, notamment :

- les règlements de revendications particulières (1 839,6 millions de dollars);
- l'entente de règlement globale avec la nation des Siksika (1 300 millions de dollars);
- le logement pour les Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes, les Inuit et les Métis, ainsi que le projet d'infrastructures autochtones (566,3 millions de dollars).

Pour la période 2022-2023 à 2023-2024, les dépenses devraient passer de 9,1 à 26,5 milliards de dollars. La hausse de 17,4 milliards de dollars est principalement attribuable à :

- l'augmentation de 5 milliards de dollars pour l'accord de règlement Restoule;
- l'augmentation de 4,1 milliards de dollars pour des revendications sur les avantages liés à l'agriculture;
- l'augmentation de 3,4 milliards de dollars pour le règlement de revendications particulières;
- l'augmentation de 2,9 milliards de dollars pour l'accord de règlement dans le cadre du litige collectif des bandes Gottfriedson.

Tableau 9 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de RCAANC et pour ses services internes au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Relations Couronne-Autochtones	9 655 111 553	9 655 111 553	5 328 947 583	3 162 180 083
Affaires du Nord	1 096 144 956	1 096 144 956	1 118 269 861	1 131 531 503
Total partiel	10 751 256 509	10 751 256 509	6 447 217 444	4 293 711 586
Services internes	161 994 044	161 994 044	161 328 439	160 071 745
Total	10 913 250 553	10 913 250 553	6 608 545 883	4 453 783 331

Pour la période 2024-2025 à 2025-2026, les dépenses devraient diminuer de 10,9 milliards de dollars à 6,6 milliards de dollars. La baisse de 4,3 milliards de dollars est principalement attribuable à :

- la diminution de 2,8 milliards de dollars des revendications sur les avantages liés à l'agriculture;
- la diminution de 0,5 milliard de dollars pour des règlements à l'amiable;
- la diminution de 0,4 milliard de dollars du paiement de la *Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux*.

Pour la période de 2025-2026 et de 2026-2027, les dépenses devraient diminuer de 6,6 à 4,5 milliards de dollars. La diminution de 2,1 milliards de dollars est principalement attribuable au règlement de revendications particulières.

Tableau 10 : Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues pour 2024-2025

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2024-2025.

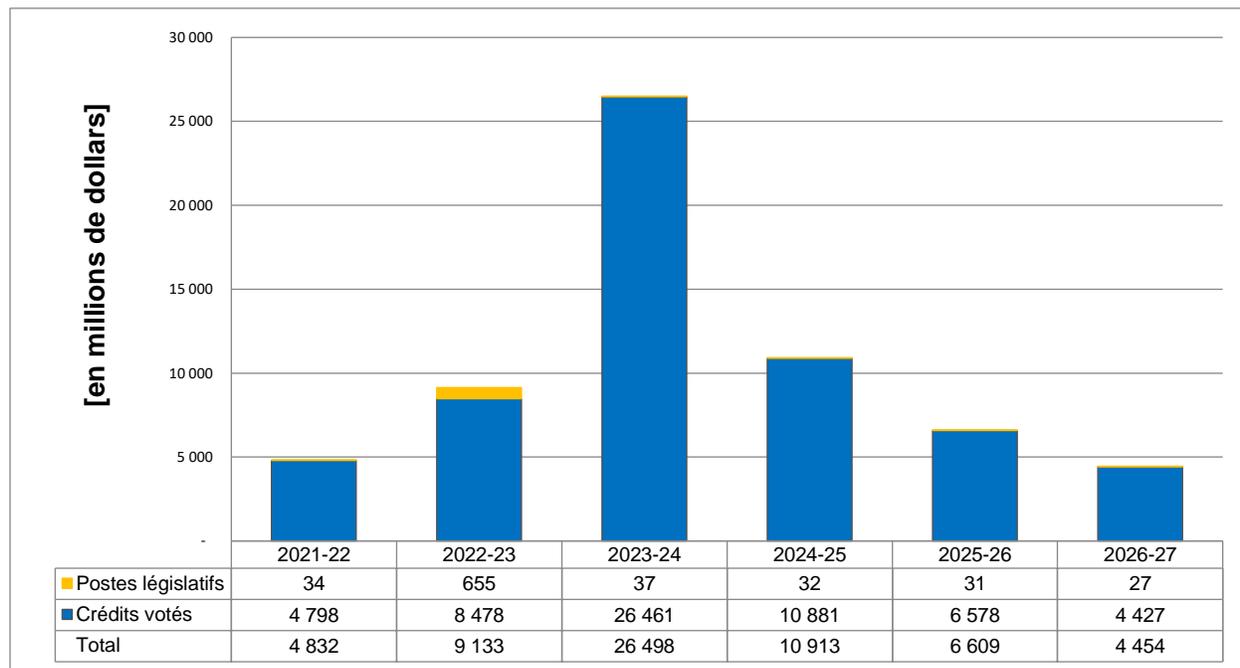
Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2024-2025	Revenus prévus déduits des dépenses 2024-2025	Dépenses nettes prévues 2024-2025
Relations Couronne-Autochtones	9 655 111 553	0	9 655 111 553
Affaires du Nord	1 096 144 956	0	1 096 144 956
Total partiel	10 751 256 509	0	10 751 256 509
Services internes	182 213 068	20 219 024	161 994 044
Total	10 933 469 577	20 219 024	10 913 250 553

Les recettes prévues affectées aux dépenses dans le tableau ci-dessus sont destinées à la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. RCAANC fournit des services de soutien interne à un autre ministère.

Financement

Figure 1 : Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut différer du total indiqué.

Ce diagramme à barres empilées représente les dépenses de 2021-2022 à 2026-2027 :

- Les dépenses totales en 2021-2022 s'élèvent à 4 832 millions de dollars. Sur ce montant, 4 798 millions de dollars correspondent à des dépenses votées et 34 millions de dollars à des dépenses législatives prévues.
- Les dépenses totales en 2022-2023 s'élèvent 9 133 millions de dollars. Sur ce montant, 8 478 millions de dollars étaient des dépenses votées et 655 millions de dollars des dépenses statutaires.
- Les dépenses prévues pour 2023-2024 sont de 26 498 millions de dollars. Sur ce montant, 26 461 millions de dollars sont des dépenses votées et 37 millions de dollars sont des dépenses statutaires.
- Les dépenses prévues en 2024-2025 s'élèvent à 10 913 millions de dollars. Sur ce montant, 10 881 millions de dollars sont des dépenses votées et 32 millions de dollars sont des dépenses statutaires.
- Les dépenses prévues pour 2025-2026 sont de 6 609 millions de dollars. Sur ce montant, 6 578 millions de dollars sont des dépenses votées et 31 millions de dollars sont des dépenses statutaires.

- Les dépenses prévues en 2026-2027 sont de 4 454 millions de dollars. Sur ce montant, 4 427 millions de dollars sont des dépenses votées et 27 millions de dollars sont des dépenses statutaires.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de RCAANC sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de RCAANC de 2023-2024 à 2024-2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un [état des résultats prospectif](#) plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de RCAANC.

Tableau 11 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars).

Renseignements financiers	Résultats visés 2023-2024	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats prévus 2024-2025 moins résultats visés 2023-2024)
Total des dépenses	5 030 292 121	5 304 283 156	273 991 035
Total des revenus	(38 124 720)	(20 219 050)	17 905 670
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 992 167 401	5 284 064 106	291 896 705

Dépenses

Les dépenses totales pour les résultats prévus de 2024-2025 devraient s'élever à 5 304 millions de dollars, soit une augmentation de 274 millions de dollars par rapport aux dépenses totales prévues de l'année précédente, qui étaient de 5 030 millions de dollars. Cela résulte principalement d'une augmentation dans l'ajustement comptable lié à la réserve pour les réclamations et litiges.

Les dépenses prévues pour 2024-2025 par responsabilité essentielle sont les suivantes :

- Relations Couronne-Autochtones : 4 338 millions de dollars (81,8 %)
- Affaires du Nord : 727 millions de dollars (13,7 %)

Le reste des dépenses totales comprend les services internes, au montant de 225 millions de dollars (4,2 %) et les dépenses engagées au nom du gouvernement du Canada au montant de 14 millions de dollars (0,3 %).

Revenus

Les revenus totaux pour les résultats prévus de 2024-2025 devraient atteindre 20 millions de dollars, soit une diminution de 18 millions de dollars par rapport aux revenus totaux prévus de 38 millions de dollars de l'année précédente. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des revenus disponibles pour la prestation de services de ressources humaines et administratifs à d'autres ministères fédéraux.

Ressources humaines

Tableau 12 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles de RCAANC et pour ses services internes au cours des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
Relations Couronne-Autochtones	825	863	1033
Affaires du Nord	406	370	385
Total partiel	1231	1233	1418
Services internes	787	842	816
Total	2018	2075	2234

L'augmentation de 159 équivalents temps plein de 2022-2023 à 2023-2024 reflète principalement l'augmentation du financement pour soutenir les tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination (RDAA) et le nouveau financement pour les projets d'infrastructures autochtones.

Tableau 13 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles de RCAANC et pour ses services internes prévus pour 2024-2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024-2025	Équivalents à temps plein prévus 2025-2026	Équivalents à temps plein prévus 2026-2027
Relations Couronne-Autochtones	961	904	897
Affaires du Nord	406	396	392

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024-2025	Équivalents à temps plein prévus 2025-2026	Équivalents à temps plein prévus 2026-2027
Total partiel	1367	1300	1289
Services internes	522	509	505
Total	1889	1809	1794

La diminution de 345 équivalents temps plein de 2023-2024 à 2024-2025 reflète le transfert d'équivalents temps plein à Service aux Autochtones Canada suite à la dissolution des services partagés en ce qui concerne les services de gestion des ressources humaines, ainsi que la suppression du financement de soutien pour les tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination.

La diminution de 80 équivalents temps plein de 2024-2025 à 2025-2026 reflète principalement la fin du financement pour ce qui suit :

- la loi sur les services à l'enfance et à la famille de la Première Nation de Cowessess;
- les projets d'infrastructures autochtones;
- le cadre fédéral pour aborder les séquelles des pensionnats.

La diminution de 15 équivalents temps plein de 2025-2026 à 2026-2027 reflète principalement la suppression du financement pour ce qui suit :

- la mise en œuvre des nouvelles cibles du Canada en matière de conservation du milieu marin;
- la prorogation des ententes de financement budgétaire provisoires conclues avec quatre gouvernements métis.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministres de tutelle : l'honorable Gary Anandasangaree (ministre des Relations Couronne-Autochtones) et l'honorable Dan Vandal (ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord)

Portefeuille ministériel : ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, L.C. 2019, ch. 29, art. 337](#)

Année d'incorporation ou de création : 15 juillet 2019

Autres : Aucun

Coordonnées de l'organisation

Numéros de téléphone

Sans frais : 1-800-567-9604

Télécopieur : 1-866-817-3977

Courriel

Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications :

aadnc.webmestre-webmaster.aandc@sac-isc.gc.ca

aadnc.infopubs.aandc@sac-isc.gc.ca

Demandes provenant des médias (communications) : RCAANC.media.CIRNAC@sac-isc.gc.ca

Bibliothèque ministérielle : hqbibliothequereference-hqbibliothequereference@sac-isc.gc.ca

Site Web

<https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le site Web de RCAANC :

- [Détails sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- Initiatives horizontales :
 - [Nutrition Nord Canada](#)
 - [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord](#)
 - [Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#)
 - [Mise en œuvre du Cadre fédéral pour remédier aux séquelles des pensionnats](#)

Des renseignements sur la [stratégie ministérielle de développement durable](#) de RCAANC sont disponibles sur le site Web du Ministère.

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de RCAANC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.